

Verbatim du Conseil d'Administration du 17 mai 2021

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Patricia FAUQUE,
Madame Alexandra LAURENT,
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.
Membre excusé
Monsieur Alexandre COCHET.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (présente jusqu'à 10h30 puis procuration à Monsieur David COUSSON),
Madame Marie-Geneviève GERRER (procuration de 9h à 11h à Monsieur Lionel CROGNIER, présente après 11h),
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.
Membre absent
Madame Peggy CÉNAC.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK,
Madame Louise BOUCHÉ,
Madame Gwladys BOUILLIN (procuration à Madame Ambre ADAMIAK),
Monsieur Anton MARQUES RODRIGUES.
Membres absents
Monsieur Arthur SABATIER,
Monsieur Alexandre TISSIER.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Patricia FAUQUE),
Monsieur Éric CHENAL (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Madame Maude CLAVEQUIN (suppléée par Madame Francine CHOPARD),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU,
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN),
Madame Pascale PONSE-WILHELM (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT).
Membre absent
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Muriel LECULLIER, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Émilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Cédric DEMONCEAUX, Vice-président délégué à la formation tout au long de la vie, à l'alternance et à l'apprentissage,
Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire,

Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Pierre-Étienne THEPENIER, Directeur du pôle Ressources humaines,
Monsieur Tadeusz SLIWA, Vice-président délégué aux politiques culturelles,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué à la politique européenne et internationale.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbaire, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président	2
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion	20
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 24 février et 9 mars 2021	20
- Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 24 février 2021	20
- Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 9 mars 2021	21
III) Questions statutaires	22
- Élection du Vice-Président délégué aux politiques culturelles	22
IV) Présentation des statuts du « Technopôle Santé »	23
V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 6 mai 2021	27
1. Liaison lycées – université : convention d'application relative aux rapprochements Université / classes CPGE	27
2. Travaux de la CVE du 17 mars 2021	29
3. Travaux de la FSDIE du 7 avril 2021	30
4. Travaux de la commission de la pédagogie	31
- du 14 janvier 2021 :	31
Offre de formation rentrée 2021 : création d'un nouveau parcours de M2 en formation continue pour les cadres de santé : M2 Psychologie – parcours Management et formation de professionnels de santé	31
- du 28 avril 2021 :	32
- Points internationaux :	32
- Projets internationaux	32
- Reconnaissance des enseignements effectués chez un partenaire Forthem	34
- Scénarios alternatifs : INSPE	36
- Scénarios alternatifs : UFR Langues	36
- Scénarios alternatifs : UFR Lettres et Philosophie	37
- Scénarios alternatifs : UFR Sciences Humaines	38
- Scénarios alternatifs : UFR STAPS	39
- Scénarios alternatifs : UFR SVTE	40
- Offre de formation rentrée 2021 : Création de nouveaux parcours et diplômes :	41
- Création d'un nouveau parcours : Master 2 mention informatique, parcours Santé et IA – UFR Sciences et Techniques	41
- Création de diplômes d'université (DU) :	42
- DU Préparation à l'agrégation externe d'économie-gestion – UFR DSEP	42
- DU Délégué à la protection des données – UFR DSEP	43
- DU Aide à l'Insertion Professionnelle - IAE	43
- Offre de formation rentrée 2021 : Modification du dispositif AGIL pour la L1 Droit	44
- Offre de formation rentrée 2021 : Modification des fiches filières	46
5. Calendrier pour l'année universitaire 2021-2022 : fixation des bornes, des périodes de suspension des cours et des inscriptions	47
VI) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 4 mai 2021	48
1. Campagne BQR 2021 (Programme 2 – Allocations postdoctorales)	48
2. Attribution des subventions	49
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)	50
VII) Questions financières	50
- Demandes d'admission en non-valeur et demandes de remises gracieuses	50
VIII) Tarifs, subventions et dons – Catalogue des ouvrages des EUD – Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	52
IX) Compte-rendu des conventions hors subvention	52
<u>Point C</u> : Questions diverses	52
X) Questions diverses	52

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 17 MAI 2021)

*(La séance est ouverte à 9 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous.

Nous avons atteint le quorum et nous pouvons donc lancer ce CA du 17 mai 2021, toujours en distanciel.

On me signale que Monsieur Rollin a une déclaration à faire, je lui donnerai la parole à la fin des informations.

M. Rollin.- Non, Monsieur le Président.

Le Président.- Comment ?

M. Rollin.- Je tiens à faire la déclaration à l'ouverture du CA.

Le Président.- Écoutez...

M. Rollin.- Comme cela se fait toujours... Jusqu'à maintenant cela s'est toujours fait, faire les déclarations en tout début de CA. C'est une déclaration liminaire.

Le Président.- Alors, Monsieur Rollin, si vous le voulez bien, vous la ferez après les informations que je porterai à votre connaissance et à la connaissance des autres parce que je crois savoir sur quoi vous voulez intervenir, mais moi, j'ai des éléments à verser à la connaissance du conseil d'administration, d'accord ?

M. Rollin.- Eh bien, vous pourrez répondre à ma demande, répondre au SNASUB justement par rapport aux questions qu'il se pose, que les personnels se posent si vous pensez savoir sur quoi c'est.

Le Président.- Alors, vous avez déjà communiqué publiquement en envoyant un mail à l'ensemble de la communauté...

M. Rollin.- Puisque vous ne voulez pas que je fasse ma déclaration, je vais quitter l'assemblée.

Le Président.- Mais écoutez, vous faites ce que vous voulez, Monsieur Rollin, mais c'est votre responsabilité.

Je vous donnerai la parole, comme il se doit, une fois que je l'aurai prise pour apporter un certain nombre d'informations à votre connaissance, informations qui manifestement vous font défaut.

C'est pourquoi, je ne vous donnerai pas la parole tout de suite, je vous la donnerai une fois que je l'aurai prise et une fois que j'aurai apporté aux membres du conseil d'administration des informations qui me semblent indispensables à l'analyse de la situation ; informations qui manifestement, au regard des écrits que j'ai reçus par mail, n'ont pas été portées à votre connaissance. Voilà.

I) Informations du Président

Le Président.- Alors, je vais commencer par ces informations et je finirai par celles qui concernent le pont de l'Ascension, puisque manifestement c'est ce qui a retenu l'attention d'un certain nombre d'entre vous, la semaine dernière.

Mais auparavant, premier point, la Covid-19.

Globalement, dans notre établissement, la situation est stable. Le nombre de cas positifs chez les étudiants et chez les personnels tourne aux alentours de 3 ; 2 ; 3 ; 4, sur la période des 7 derniers jours glissants chez les personnels, et chez les étudiants, alors c'est toujours sur la base déclarative, il y a quand même de moins en moins d'étudiants qui se sentent concernés par l'université dans la mesure où les examens prennent fin, dans la mesure également où un certain nombre d'entre eux sont en stage et que donc, lorsqu'ils sont positifs, ils ne se déclarent pas nécessairement.

Néanmoins, sur cette base déclarative, on a un ordre de grandeur qui tourne autour de 7 à 12 étudiants déclarés positifs sur l'ensemble des campus de l'université de Bourgogne. Sur 35 000 étudiants, cela ne représente pas grand-chose.

Cela correspond à la tendance nationale, qui va plutôt dans le bon sens mais on sait qu'on est dans un contexte plus vaste qui est celui du déconfinement, qui se fait petit à petit et nous verrons donc si les étapes de ce déconfinement se poursuivent, telles qu'elles nous ont été annoncées.

Donc, pour le moment, au regard de notre situation, l'université de Bourgogne, on peut dire que la situation est bien stable, qu'on continue sur la même lancée.

Simplement, un petit point sur les autotests. Vous savez qu'il y a trois semaines jour pour jour, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation avait annoncé que des autotests étaient livrés aux universités. Nous les avons reçus effectivement la semaine dernière et donc, nous avons confié aux composantes le soin de distribuer ces autotests aux personnels et aux étudiants qui en feraient la demande, en recensant quelques informations, puisque le ministère nous demande de les faire remonter, et notamment des informations concernant qui a reçu la boîte d'autotests et à quel moment.

Le rectorat nous a sollicités et nous a demandé de nombreuses autres informations, mais la charge de travail est telle que nous ne serons pas en mesure de remonter toutes les informations. Nous en remonterons un certain nombre, celles qui sont les plus simples à collecter et à transmettre, mais pas avec la force de détails qui nous étaient demandés.

Autre information qui n'a rien à voir avec la Covid, cela concerne la situation de l'ISAT à Nevers.

Vous avez dû apprendre que le directeur nouvellement recruté de l'ISAT, Monsieur Marc Zolghadri, m'a remis sa démission.

Les raisons invoquées par Monsieur Zolghadri reposent sur des éléments auxquels je ne pouvais pas accéder en tant que Président et auxquels de toute façon aucun Président n'aurait pu accéder puisqu'il réclamait, au titre de la direction de l'ISAT, une prime de logement que les textes interdisent de verser aux établissements, sauf en région parisienne pour des raisons que l'on comprend bien.

Il s'est retourné vers Nevers pour essayer d'obtenir une prise en charge de son logement par l'agglomération de Nevers, ce qui, là encore, ne correspond pas *a priori* aux missions de service public d'une collectivité locale. Nevers, dans le cadre d'un programme qui a été voté par l'agglomération, qui s'appelle WIN – Welcom In Nevers – avait proposé une aide à l'installation qui court sur les six premiers mois, conformément à ce qui est prévu par la collectivité locale, mais manifestement cela ne suffisait pas au nouveau directeur de l'ISAT qui a donc décidé, parce qu'il estimait qu'il perdait de l'argent en venant travailler à l'ISAT, de me remettre sa démission.

Donc, cette démission, je n'ai pas tellement le choix, il a fallu que je l'accepte. L'émoi était – et à juste titre – considérable à l'ISAT. Et j'ai pu rencontrer le conseil d'école restreint, c'était, je crois, mercredi dernier, pour échanger sur cette situation, tirer au clair ce qui s'était passé, informer les membres du conseil restreint des raisons de cette démission et puis ensuite envisager la suite, l'ISAT étant dépourvue de directeur. En tout cas c'est en voie de règlement, j'ai proposé de nommer un administrateur provisoire et il se trouve que peu avant la réunion de mercredi matin, dans la matinée, j'ai reçu un message de Monsieur Ali Kribèche qui s'est proposé pour assurer la mission d'administrateur provisoire.

Évidemment, ayant découvert quelques minutes avant la réunion son message, j'en ai informé le conseil restreint de l'ISAT et j'ai proposé à ce conseil restreint de faire, par souci de transparence, un appel à candidature transparent auprès des membres de l'ISAT pour cette mission d'administrateur provisoire dès que la situation de Monsieur Zolghadri sera définitivement réglée, puisque celui-ci – en principe – dispose d'un préavis de quatre mois qui met un terme à son contrat fin août, mais il semblerait qu'il souhaite être libéré plus tôt.

Il semblerait également que l'école d'où il était détaché, Supméca, est à même de l'accueillir avant cette échéance de la fin août. Donc, le temps que tout cela se mette en place, nous aurons le temps de désigner un administrateur provisoire sur cette base-là.

Il reste que les échéances pour l'ISAT sont importantes. Il y a l'évaluation Hcéres, il y a la CTI qui est en ligne de mire également et il est indispensable que l'administration provisoire soit la plus courte possible, de sorte que l'ISAT puisse avoir une direction qui mène ces deux dossiers d'importance le plus rapidement possible.

J'ai pu échanger ce week-end avec le Président du conseil de l'ISAT, qui est le Président de l'agglomération de Nevers. Je l'ai informé de l'ensemble des

éléments, que je viens de livrer à votre connaissance. Et donc il a convenu que ce qui a été proposé par le conseil restreint était tout à fait opportun.

Donc, nous allons, le temps de nommer un administrateur provisoire, lui confier la tâche de renouer avec une procédure de recrutement d'un nouveau directeur de l'ISAT.

Je ne vous cache pas que ce que j'ai dit au conseil restreint c'est que, moi, j'aurais espéré que quelqu'un de l'ISAT, en poste à l'ISAT puisse prendre la responsabilité de la direction de l'école, parce qu'évidemment cela serait une solution qui serait tout à fait pérenne.

Faire venir quelqu'un de l'extérieur, c'est assez compliqué pour des tas de raisons qui tiennent aux conditions statutaires, au lieu, Nevers n'est pas toujours... Comment dire ? Vue comme étant une ville attractive, et notamment pour un couple où les conjoints ont parfois des difficultés à trouver du travail sur place.

Donc, il y a un certain nombre d'obstacles qui ne tiennent pas seulement à la ville mais qui tiennent aussi aux compétences ; il faut trouver la bonne personne et ce n'est pas si simple que cela.

Donc, quoi qu'il en soit, en tout cas, l'administrateur provisoire, sa mission première, ce sera d'expédier les affaires courantes évidemment, mais ce sera celle également de relancer un nouveau recrutement pour un directeur, cette fois-ci en poste durablement, qui puisse exercer les fonctions qui sont celles, importantes de directeur de l'école de l'ISAT.

Autre point d'information – mais s'il y a des questions, n'hésitez pas évidemment –, vous avez peut-être lu le Bien Public, ce jeudi, c'était... Oui, vendredi 14 mai, les étudiants en psycho en détresse avec un article d'une demi-page sur un raté qui concerne le dernier examen de L2 de psycho qui s'est fait à distance. Et donc ce raté a ému un certain nombre d'étudiants, ce que je peux comprendre évidemment puisque l'épreuve est annulée et reportée au 20 mai.

C'est un peu... Et l'article dit « c'est la goutte qui a fait déborder le vase ». C'est une affaire somme toute, pas banale, mais ce sont des choses qui arrivent dans notre établissement. C'est-à-dire que sur les milliers d'examens réalisés chaque année, il y a toujours une ou deux annulations. Voilà, cela arrive.

Il y a eu des erreurs techniques qui sont liées sans doute à la complexité de manier Moodle – la plateforme numérique. Il reste que je comprends l'émotion des étudiants de la licence 2 de psycho parce qu'évidemment c'était la dernière épreuve de l'année, et l'année a été éprouvante. Il y a eu – c'est vrai – des adaptations permanentes et cela fait un an que cela dure, donc oui, je souscris complètement à l'exaspération et à la déception de ces étudiants de psychologie.

Maintenant, il y a un certain nombre de choses qui ont été dites dans l'article qui me semblent assez inexactes et qui concernent *grosso modo* bon... Les professeurs ne savent pas faire leur boulot – je caricature un peu –, les professeurs ne sont toujours pas formés aux cours et aux examens à distance, certains ne maîtrisent toujours pas Teams, les examens, c'est une catastrophe, il y a souvent des bugs, les réponses ne sont pas enregistrées, les modalités changent tout le temps, etc. Bref.

Il y a – on va dire – une remise en cause de la qualité du travail réalisé à la fois par les collègues et par l'établissement, dans la mesure où l'établissement est censé leur donner des moyens techniques pour travailler.

Alors, c'est vrai ! Une chose est certaine, c'est qu'en un an il a fallu faire une révolution numérique des examens et de la pédagogie. Eh bien oui !

Et il est vrai aussi que tout le monde doit finalement acquérir une expérience qui fait qu'idéalement les examens devraient se dérouler comme dans une salle d'examen avec des feuilles papier, etc.

Sachant qu'il y a aussi des problèmes, quand on est en présentiel, dans les examens. Il y a aussi des problèmes, il n'y a pas qu'à distance.

Et je voudrais quand même rappeler tout ce qui a été fait par l'établissement mais aussi par les équipes pédagogiques pour se mettre à niveau et pour tordre le cou à l'idée selon laquelle rien n'a été fait depuis un an, parce que c'est faux tout simplement.

Cela ne veut pas dire qu'on atteint la perfection, ce n'est pas vrai. Cela, c'est clair, parce que sinon il n'y aurait pas eu l'annulation de l'examen, on est bien d'accord. Il y a des bugs. Oui ! Mais on ne peut pas dire qu'il n'y a rien de fait et on ne peut pas dire que les bugs, on n'en tient pas compte, ce n'est pas vrai.

Donc, par exemple, sur l'assistance technique de Teams, il y a 1 556 personnels de l'université qui se sont inscrits dans l'équipe d'assistance et, depuis mars 2020, il y a 20 000 demandes de différents enseignants qui ont été traitées ; 20 000 ! On ne peut pas dire, on ne pas dire que ce n'est pas du travail.

Il y a des équipes techniques Teams d'appui spécifique aux étudiants qui ont été créées. Elles s'appellent PNR Assistance aux étudiants et il y a plateforme et PNR assistance et info Plubel Moodle. Et ces plateformes permettent d'apporter des réponses aux étudiants.

Dans le cadre du plan de relance, on a obtenu un poste qu'on a dédié à répondre en continu aux demandes des étudiants sur Moodle et à la formation des tuteurs étudiants venant en appui aux étudiants et en collaboration avec le PFVU et le PNR.

L'accompagnement technique Moodle se trouve renforcé à chaque période d'examens, en plus de ce poste-là, de deux collègues qui sont mobilisables en cas de surcharge des titulaires.

Il y a des vidéos de tutoriels Teams qui ont été réalisées et qui sont diffusées, qui sont même diffusées sur Youtube. Et il y a des dizaines de vidéos Teams qui sont spécialement destinées aux étudiants et qui ont été enregistrées sur le plateau du PNR.

Les étudiants – et c'est vrai que c'est arrivé –, cela m'est revenu à plusieurs reprises que certains étudiants ne parviennent pas à télécharger leur préparation, leur examen par Teams ou par Plubel ou par Moodle une fois l'examen terminé. C'est vrai. C'est arrivé. Enfin, en tout cas, on le recense. Mais au niveau des serveurs de l'université, les services me disent que rien n'est à signaler depuis le début de la session d'examen du mois d'avril.

Donc, voilà. Il y a effectivement des choses qui dysfonctionnent. Il y a des choses qui dysfonctionnent, ça arrive, il faut le reconnaître. Il faut tenir compte des bugs, essayer... Pas essayer, parvenir à les résoudre, de sorte qu'on puisse améliorer la qualité du service rendu aux étudiants. On y travaille.

Une fois de plus, je conçois parfaitement l'exaspération. Ce matin encore, dans Le Monde, il y avait un article sur la jeunesse qui semblerait davantage sujette au cours de la dernière période à des idées noires. Il semblerait que les tentatives de suicide augmentent et... Alors l'article est nuancé, je vous y renvoie, il est très bien fait – je trouve en tout cas, en tant que non spécialiste. Et donc, il faut qu'on accompagne nos jeunes. Il faut absolument qu'au niveau des responsables pédagogiques, des équipes des départements, des équipes décanales, il faut qu'à chaque fois on essaie d'accompagner ces jeunes qui se trouvent dans des situations

qui parfois ressemblent à des impasses à l'aune de leur jeunesse, de leurs 20 ans et ils se sentent vraiment dans une situation de détresse.

Ce ne sont pas tous les étudiants mais ce sont quand même beaucoup d'étudiants et il faut absolument qu'on en ait conscience.

Je ne peux pas vous dire plus et mieux en ce qui concerne cet épisode-là, mais peut-être deux choses.

La première, c'est qu'on lance, le 21 mai, c'est-à-dire vendredi, la cellule Solidarité étudiante. Alors, la cellule Solidarité étudiante, qu'est-ce que c'est ?

C'est une commission, pas la cellule. Pardon. Je me trompe de mot. La commission Solidarité étudiante. La commission Solidarité étudiante, c'est une commission qui rassemble l'ensemble des acteurs de la solidarité, de l'action sociale qui ont pour objectif de régler des questions de logement, d'alimentation, des questions numériques, des questions de papiers, des questions sociales, etc., diverses et variées que rencontrent les étudiants et que les étudiants ont du mal à résoudre avec les interlocuteurs habituels.

Donc, l'idée c'est « rassemblons-nous et essayons, dossier par dossier, d'apporter une réponse la plus rapide possible ».

Il y aura des sous-commissions. Il y aura, donc comme je l'ai dit, une commission logement, alimentation, santé – je n'ai pas parlé de la santé, bien sûr, évidemment – commission sociale au sens large, etc.

Je crois qu'il y en a sept au total, j'en ai oublié quelques-unes, mais l'officialisation de la création de cette commission Solidarité étudiante vous permettra d'avoir une communication complète.

Elle est lancée officiellement vendredi, mais elle a déjà commencé à travailler. Elle a déjà commencé à travailler parce qu'on ne pouvait pas attendre de faire de la com pour prendre en charge.

Alors, là encore, c'est un début, on essaie de faire travailler les gens ensemble et petit à petit cette commission va prendre son envol et s'installer, et devenir – je l'espère, nous l'espérons tous – un acteur du bien-être étudiant. Parce qu'on voit bien, on le sent, et la crise Covid a – à mon avis – accentué, elle n'a pas fait seulement remonter, fait apparaître les difficultés, elle les a accentuées en mettant des jeunes dans des difficultés financières notamment en raison de la disparition d'un certain nombre de jobs qui leur permettaient de boucler le budget (APL, bourse, job). Voilà. Quand il manque cette ressource-là, ça précipite des étudiants, qui étaient déjà en situation précaire, dans plus de précarité encore. Donc voilà. La commission solidarité étudiante a pour but d'essayer de sortir les étudiants qui passent à travers les mailles du filet, des situations dans lesquelles ils sont plongés.

En parallèle avec ça, je vous annonce, administrateurs, une bonne nouvelle, c'est que nous avons pu rencontrer, il y a 15 jours ou trois semaines, le directeur général de l'ARS, de l'Autorité Régionale de Santé, qui, après la demande que nous avons faite auprès de lui – nous avons saisi également de cette question Dijon Métropole qui avait formulé la même demande – accepte la création d'un BAPU, c'est un Bureau d'Aide Psychologique Universitaire. Il en existait un à Besançon de longue date, il n'en existait pas à Dijon.

Or, on sait que cette prise en charge psychologique des étudiants est absolument indispensable, qu'il y a de plus en plus de demandes et l'université va pouvoir répondre, peut-être pas à toutes les demandes, mais en tout cas s'engage dans la création de ce BAPU qui sera adossé au SSU, au Service de Santé Universitaire. L'objectif est de le créer le plus rapidement possible.

J'ai demandé à Karen Fiorentino de piloter au nom de l'établissement, en lien avec l'ARS, la création de ce BAPU. Donc, le travail est lancé. Nous espérons que ce BAPU sera fonctionnel le plus rapidement possible. Alors, le plus rapidement possible, il faut le créer, il faut le constituer. Moi, j'espère que d'ici la sortie on pourra peut-être avoir un début de fonctionnement et sinon, évidemment, à la rentrée de septembre 2021 j'espère qu'on va pouvoir commencer à travailler dans le cadre de ce BAPU.

Évidemment, Karen Fiorentino ne va pas travailler seule. Elle va associer tous les acteurs susceptibles d'être intéressés par la création de ce BAPU, en interne mais en lien aussi avec l'extérieur.

Alors, en interne, bien sûr le SSU, les collègues spécialisés de psychologie, de psychiatrie, pourquoi pas psychanalyse qui sont donc susceptibles d'être intéressés.

Et puis avec l'extérieur, vous savez que cette création de BAPU, on en avait déjà parlé à la CFVU, mais elle a été aussi appuyée par l'AREA qui est une association Accueil Recherche Écoute Adolescent et qui prend en charge sur la zone urbaine de Dijon un peu plus de 1 100 jeunes de 17 à 25 ans en ayant un système de fonctionnement qui semble plutôt bien marcher mais bon, c'est un dispositif, ce n'est pas tout le dispositif. Mais l'AREA donc permet à des jeunes qui ont des difficultés de disposer d'une dizaine de consultations avant d'être ensuite aiguillés vers – on va dire – de la prise en charge de ville, soit chez un psychologue, chez un psychiatre ou chez un psychanalyste en fonction de ce qui est diagnostiqué.

Donc, par exemple l'AREA sera associée bien entendu à cette démarche de création de BAPU, il n'y a pas de difficulté là-dessus.

Voilà pour cette histoire malheureuse de... Et puis la situation des étudiants d'une manière générale, qui méritent effectivement que leurs souffrances soient bien entendues, bien comprises et qu'on essaie, avec nos moyens, de lutter contre cette souffrance étudiante.

Un petit mot sur UBFC et la COMUE, cela n'a rien à voir évidemment avec l'information précédente.

Donc, pour mémoire, en avril, nous avons rencontré le jury international une première fois. Là, une délégation de la COMUE doit être reçue par le jury international le 9 juin, donc nous nous y préparons.

Cette délégation est plus restreinte puisque le jury international a interrogé beaucoup de groupes qui avaient été constitués, qui concernaient aussi bien la recherche que les relations internationales, que la formation avec les graduates schools, que la structuration de la COMUE avec les statuts, etc. Là, il n'y a qu'une seule délégation, l'entretien dure une heure et demie, il y a 20 minutes de présentation, le reste – 1 h10 – est consacré à la discussion avec le jury.

La commission qui va rencontrer le jury est composée du Président de la COMUE bien sûr, de Macha Woronoff, la Présidente de l'université de Franche-Comté, moi-même, Alain Dereux pour l'ISITE et puis nous allons contacter et solliciter Antoine Petit qui est le PDG du CNRS, qui nous avait proposé de nous accompagner pour soutenir la COMUE. En tant que PDG du CNRS, on pense que son poids risque d'être important, décisif dans l'appréciation que fera le jury international, et donc pour accompagner notre démarche qui est originale, qui est peut-être parfois perçue de manière un peu particulière.

Et donc je crois que l'appui du CNRS pourra être quelque chose d'important dans cette démarche, en tout cas nous y travaillons beaucoup, je peux vous

l'assurer. On a quand même quasiment finalisé le projet de statuts. On a quand même fait évoluer un certain nombre de choses. Il y a une entente qui est quand même... Enfin qui est unique depuis – je crois – l'histoire de la Bourgogne et de la Franche-Comté entre les deux universités et avec la COMUE et avec les autres établissements membres d'UBFC.

Il y a également une très bonne entente avec l'ensemble des membres du *consortium* ISITE. Tout cela est tout de même très porteur.

Ce qui, peut-être, étonne un peu le jury international, ce jury international a été constitué à l'époque où l'État promouvait une vision très fusionnelle – on va dire – des COMUE, c'est-à-dire qu'il fallait faire fusionner les universités au niveau des régions pour offrir un modèle « unique » et une visibilité unique. Ce n'est pas le modèle qu'on a choisi puisque l'État, en 2018, a fait évoluer sa doctrine parce qu'il a vu que les fusions, cela ne marchait pas trop, que les COMUE, telles qu'elles avaient été pensées au début, ne fonctionnaient pas non plus. Et l'État français a permis, avec l'ordonnance de 2018, de créer des COMUE expérimentales et laissant toute liberté aux acteurs du terrain et du territoire de créer une structure *ad hoc*, une structure spécifique qui corresponde à leurs besoins et à leur volonté de porter ensemble une politique d'ESR. C'est ce que nous avons fait.

Et donc nous cherchons à convaincre – et je crois que nous y parvenons – d'un modèle original qui n'est pas celui de la fusion, qui est celui de la liberté qui nous est offerte par l'État de créer une nouvelle structure qui a pour objectif de réaliser les intérêts et la politique d'ESR au plan régional, au plan de la Bourgogne Franche-Comté.

Donc, prochaine étape le 9 juin. Nous verrons.

D'ici là, d'ailleurs, mercredi prochain, Antoine Petit vient signer une convention UBFC – CNRS, ce sera à Besançon et donc je serai évidemment présent pour cette journée CNRS – UBFC qui permettra donc à la région de briller et de rayonner.

Dernier point d'information, celui qui concerne le vendredi 14 mai et la fermeture de l'université pour le pont de l'Ascension.

Alors, si je pouvais résumer la situation c'est que l'enfer est pavé de bonnes intentions, n'est-ce pas ? Comment est-ce que la décision de cette fermeture a été prise ?

Tout simplement sur la base d'une demande, qui nous avait été remontée, plusieurs, diverses, disant « on aimerait bien prendre le week-end », même s'il a été pluvieux et pas très beau, il faut bien l'avouer. « On aimerait bien prendre le week-end mais simplement dans certains services, il y a des chefs de service qui ne veulent pas, etc. », bref on était dans une certaine revendication.

Très franchement, en étant saisi de cette question, on s'est posé la question tout simplement et on s'est dit qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on fait comme d'habitude, c'est-à-dire qu'on laisse la possibilité aux services de s'organiser et donc en fonction de la situation, untel sera autorisé à prendre ses congés, untel devra venir, etc., ou bien est-ce que, dans le contexte qui est le nôtre, et c'est cette option qui a été privilégiée, est-ce que dans le contexte qui est le nôtre où les gens n'ont pas pu bouger, où il y a une certaine lassitude, une certaine fatigue, est-ce que finalement il ne serait pas mieux de fermer l'établissement, de sorte que les gens font le pont et puis on n'en parle plus et puis c'est très bien comme ça.

Voilà *grosso modo* ce qui a présidé à la décision. C'est l'option qui a été choisie.

Et très sincèrement, je ne pensais pas que cela susciterait autant d'émotion. Je ne le pensais pas du tout.

Pour moi, c'était plutôt quelque chose qui était le fruit, alors pas d'une vraie concertation, on n'a pas fait de sondage, etc., là, je suis bien d'accord. Ok.

Mais il n'empêche que ça participait vraiment d'une intention, sachant qu'il y avait une autre option possible, c'est dire que tout personnel peut prendre *grosso modo* sa journée indépendamment de la décision du chef de service. Sauf que là on serait arrivé à un autre phénomène qui est celui de la désorganisation de certains services.

Donc, l'idée, ça a été de dire, oui, on prend une décision collective. On a bien eu conscience que certains, par exemple, n'avaient pas nécessairement envie de prendre cette journée. Oui, mais bon, quand il y a une décision collective, on peut aussi jouer le jeu du collectif et puis participer, parce que certains souhaitent – peut-être une majorité – prendre ce pont-là, ça fait une journée à prendre.

La question a été abordée en CHSCT la semaine dernière. On en a parlé et le SNPTES – je vois Cédric Clerc qui apparaît sur l'écran – le SNPTES avait abordé la question publiquement en adressant un mail à tout le monde. On s'est rencontré. On a évoqué cette question. J'ai apporté les réponses qui sont celles que je viens de dire et derrière, on en a parlé en CHSCT aussi. Enfin bref, voilà.

Je ne pensais pas que cette décision provoquerait autant d'émoi. Franchement je pensais au contraire que les écoles étant fermées, que... Les retours, moi, que j'ai eus, qui étaient positifs, étaient de dire oui, nous, ça nous arrange de prendre le week-end, on a prévu des vacances et les écoles sont fermées. En plus le rectorat était fermé, Agrosup était fermé également. Enfin bref, franchement, franchement je ne m'attendais pas du tout à ce que ça pose problème.

Donc la question a été posée et la veille du week-end, alors que cette fermeture administrative avait été communiquée – je crois – 15 jours avant, le SNASUB a adressé un mail, que j'ai trouvé pour ma part très agressif, vraiment, vraiment hors de proportion, parlant de paternalisme là où il n'y a pas la moindre once de paternalisme.

Il y a une écoute de la communauté. Toute la communauté, c'est vrai, ne s'était pas exprimée sur le sujet mais quand j'ai eu des demandes croisées, je me suis dit qu'il y avait nécessairement une écoute. Alors après, j'en ai eu d'autres qui disaient « ah oui, mais non, moi, finalement je ne voulais pas prendre de jour, je préférerais travailler ».

Du coup, la mesure de souplesse qui a été apportée, c'est de dire que lorsqu'il y avait des nécessités de service, alors oui, les gens pouvaient revenir travailler, mais il fallait que les services s'organisent en fonction des nécessités de service.

Là aussi, il n'était pas question de permettre à chacun de dire « moi, je viens, moi, je ne viens pas » parce qu'il n'y avait pas de possibilité dans cette hypothèse d'organiser correctement les services ouverts, pas ouverts, etc., etc.

Donc, c'est exactement ce qui a présidé à la décision. Moi, je n'y vois pas une once de paternalisme, du tout ! Alors, je m'en défends totalement. Ce n'est pas du tout l'esprit dans lequel d'ailleurs j'essaie de faire de la concertation avec les organisations syndicales, on le fait aussi bien au CHSCT, au CT, mais pas seulement, en dehors aussi quand il y a un souci, quand il y a des choses, etc., on se parle et on essaie de résoudre les difficultés. C'est sans démagogie. C'est absolument sans aucun paternalisme et c'est fait avec plutôt bon esprit. Voilà.

Maintenant, je vous le dis, l'enfer est pavé de bonnes intentions. Voilà, c'est manifestement – on va dire – une illustration de cette maxime.

Je voulais porter tout ça à votre connaissance parce qu'il y a eu ces mails qui ont circulé. Je les ai trouvés – on a échangé dessus avec le SNPTES –, le mail envoyé par le SNASUB, je vous le dis franchement, je l'ai trouvé injuste. Voilà. C'est tout.

Je pense qu'on peut, peut-être, mettre en cause le mode de décision, c'est-à-dire que lorsqu'on a échangé, le SNPTES m'a dit « voilà, il faudrait quand même, peut-être, en début d'année identifier dans le calendrier les ponts possibles, etc., et ensuite, en concertation avec les organisations syndicales, décider ». Oui. Je m'y suis engagé. On va faire comme ça. Très bien. Et puis ensuite il y aura un relais et les gens pourront avoir une meilleure visibilité sur l'année de leurs jours de congé, il y a un pont, il n'y a pas de pont, etc., et comme ça, au moins, chacun pourra prévoir mieux que dans les conditions qui ont été celles de cette année. Je le reconnais. On aurait dû faire comme ça, bien en amont, etc.

L'année a été ce qu'elle a été aussi. Elle ne l'a pas été seulement pour les étudiants. Elle ne l'a pas été seulement pour les personnels. Elle l'a été aussi pour beaucoup de monde. Donc, voilà.

Alors, Cédric Clerc a levé la main. Tania Carnet aussi. Et puis ensuite je donnerai évidemment la parole à Jean-Emmanuel Rollin.

Cédric Clerc ?

M. Clerc. - Oui. Bonjour à tous.

Effectivement, le SNPTES est intervenu dès qu'on a vu la décision, enfin par le transfert du mail de la direction générale des services, parce qu'on a été surpris surtout par la décision qui n'était pas concertée, vous l'avez dit.

Ça touche quand même, d'une certaine façon, même beaucoup, l'organisation du travail. Donc, dans ce cadre le comité technique doit être consulté.

C'est aussi un lieu d'échange, que ce soit en amont ou en séance du comité technique qui permet justement d'apporter tous les éléments...

Alors quand on a discuté ensemble, comme vous le rappelez aussi dans votre discours... C'est vrai que des collègues étaient empêchés de poser le moindre pont du mois de mai les années précédentes, on en a découvert de nouveaux d'ailleurs à l'occasion de cet événement, et ça, c'est vrai que ce n'est pas acceptable.

Donc, permettre aux collègues de faire un break de temps en temps, on sait qu'au mois de mai c'est fréquent qu'on puisse prendre un pont, que ce soit celui-ci en particulier qui était, comme vous le rappelez, attribué dans le scolaire, donc les collègues qui ont des enfants, je pense que peut-être ils avaient effectivement prévu de le prendre. Donc ça, c'était important. Mais du coup, sans concertation, en voulant peut-être bien faire, ce que vous rappelez, ça a mis d'autres collègues un petit peu en difficulté.

Et puis sans concertation, aussi, qu'on n'ait pas pu en parler avec nos collègues avant de se réunir dans un CT, par exemple. Imaginez qu'il y avait des examens ce jour-là, puisqu'on avait demandé d'étaler au maximum les examens.... Voilà. Je trouve que c'était maladroit comme décision même si l'intention était bonne, d'après ce que vous nous dites.

Et donc je rappelle l'importance du dialogue social, notamment avant de prendre ce type de décision sur l'organisation du travail parce que les organisations syndicales sont – vous aussi, vous le rappelez – proches du terrain, mais avec l'avis

des collègues, avec ce que les collègues, certains collègues n'osent pas dire, pas qu'ils subissent, mais parce qu'ils se plient à l'organisation qui est la nôtre. Mais ils ont quand même des ressentis et ils nous en font part et c'est l'intérêt, tout l'intérêt aussi d'avoir des représentants du personnel comme on l'entend, d'autant plus qu'on est dans une période où le gouvernement a fait quand même pas mal d'attaques contre les organisations syndicales, et pas que. Mais cette loi de transformation de la fonction publique, c'est aussi une loi de transformation du dialogue social à travers les instances comme les CAP ou d'autres.

Et on voit déjà, dès la première année ou deuxième année d'application, que ce n'est pas sans créer certains problèmes de dialogue social. Voilà.

Donc, nous, le principal aussi dans ce genre d'affaire c'est d'en discuter, notamment dans le cadre du comité technique.

Après, vous dites qu'on s'est rencontré. Effectivement, il y avait tout un tas de sujets qu'on voulait aborder avec vous et que... Voilà, la période fait que ce n'est pas évident non plus d'échanger, même si c'est vrai que vous êtes disponible et votre équipe de gouvernance, mais voilà on a abordé ce sujet-là à l'occasion de cette rencontre qui était planifiée.

Alors, vous dites que c'est notre proposition de prévoir un calendrier en début d'année, je crois que c'est plus un échange qu'on a eu, et on en est venu à évoquer ce point-là. Ce n'est pas une proposition non plus du SNPTES, mais c'est vrai que ces décisions, ces questions doivent s'anticiper.

Alors, moi, je ne veux pas aller dire des choses contre les organisations syndicales qui ne sont pas la mienne, mais c'est vrai que dans le mail qu'on a reçu, il y a des choses avec lesquelles on n'est pas forcément d'accord et que le ton n'était pas non plus des plus propres pour résumer un petit peu la chose. Voilà.

Donc, on aurait souhaité de la concertation parce que, là, il y a des collègues qui ont subi la chose et finalement on parle beaucoup de qualité de vie au travail. La qualité de vie, les échanges pour améliorer, ça passe par la concertation, par le dialogue et c'est essentiel que les organisations syndicales puissent être consultées sur ces questions.

Le Président.- Merci. Oui. Vous avez raison.

C'est vrai que la proposition de se concerter en début d'année, elle a émergé au fil de la discussion, c'est tout à fait juste. Voilà.

Tania Carnet, oui.

Mme Carnet.- Merci. Bonjour à tous.

Donc, moi, je rejoins... En fait c'est parce que je voulais rejoindre un petit peu les propos de Cédric. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Il faudrait effectivement que ce genre de décision soit déjà concertée en amont et ce serait bien que l'on puisse se rencontrer, peut-être effectivement lors des séances du CT, je pense que le CT est fait pour ça. Et il faut profiter, à ce moment-là, de prévoir ce calendrier. Et après on adapte les situations. Je veux dire les missions ne sont pas les mêmes pour les agents qui travaillent dans les services centraux et puis les agents qui travaillent dans les composantes.

C'est vrai que les composantes, à cause de cette crise sanitaire, ont été donc obligées de décaler les calendriers d'examen. Moi, je vois que dans la composante, à STAPS je veux dire, il y avait des personnels qui ne pouvaient absolument pas faire le pont. Par contre, oui, d'autres personnes pouvaient faire le pont. Donc, je pense que c'était aussi à adapter en fonction des situations.

Donc faire une porte ouverte pour les personnels et adapter la situation en fonction des services, oui. Mais ça il faut le prévoir – je veux dire – en amont.

Pourquoi ne pas faire une réunion CT et aborder ces problèmes-là en début d'année universitaire ?

Mais je rejoins tout à fait les propos de Cédric.

Le Président.- Oui. Dont acte. C'est ce qu'on fera.
Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. Bonjour à toutes et à tous.

Alors, je vais commencer par répondre à votre question avant de lire ma déclaration.

Vous avez trouvé, que ce soit vous, Monsieur le Président, ou le SNPTES, notre mail déplacé, injuste ou au ton vindicatif. Nous l'assumons. Je l'assume, en tant qu'élu SNASUB je l'assume tout à fait.

Je l'assume parce que ce ton, peut-être, a reflété aussi la colère d'un certain nombre de personnels qui nous est remontée. Vous avez dit que vous avez pris la décision sur la remontée de certains collègues. Je l'entends. Mais on a aussi un grand nombre de collègues qui ont été choqués par cette décision, cette méthode de faire, surtout que ça s'inscrit... Vous le concentrez simplement sur le 14 mai, c'est aussi... C'est un certain nombre de décisions par rapport à ces congés qui ont été prises depuis le début de l'année.

Je rappelle quand même que lors du conseil d'administration du mois de mars j'étais déjà intervenu sur l'obligation de prendre des congés pour la Maison de l'U de cinq jours en février. Donc, c'est-à-dire que c'est une imposition d'un nombre de jours de plus en plus important sur l'année, qui s'impose aux personnels.

C'était cette colère-là que les personnels nous ont fait remonter, que vous n'entendez pas ! Je vois, pour vous, c'est simplement de l'incompréhension, de la bonne intention mais qui n'a pas été comprise. Et quand on parle de paternalisme, c'est ça. C'est que vous n'entendez pas, vous vous cachez derrière de bonnes intentions.

D'ailleurs, je remarque que dans vos propos, Monsieur le Président, vos justifications de cette journée se sont modifiées au fur et à mesure que la pression est montée, enfin que le ton est monté.

Au début, c'était pour une fermeture administrative, d'ailleurs on ne sait pas pourquoi. Maintenant, c'est parce que des demandes de personnels sont remontées.

Donc voilà, c'est quand même un moment que l'on ne comprend pas, que les personnels n'ont pas compris.

Voilà, c'était les explications.

Et je le redis, nous assumons, j'assume, en tant qu'élu SNASUB du conseil d'administration, ce ton, tout ce qui est dit, chaque mot porté dans cette déclaration et le ton vindicatif qui y est apporté parce qu'il exprimait la colère des personnels là-dessus. Je l'assume complètement.

Et s'il nous faut refaire un mail de ce genre-là dans les mois futurs, nous l'assumerons, quelle que soit la décision, ce ton-là, à partir du moment où nous souhaitons exprimer la colère des personnels qui n'est pas prise en compte. Voilà. Que ce soit très clair pour le conseil d'administration. L'ensemble de ce mail-là, il pourra y en avoir dans d'autres domaines.

Là-dessus, je vais quand même lire la déclaration que le SNASUB avait écrite pour ce conseil d'administration.

« Monsieur le Président, lors des élections aux conseils centraux de l'université de Bourgogne en février 2020, 80 % des personnels BIATSS n'ont pas voté pour vous, ne vous accordant donc pas leur confiance.

Les personnels BIATSS espéraient un changement dans la gestion des ressources humaines après plusieurs années difficiles pour le dialogue social.

Quinze mois après votre arrivée à la tête de notre établissement, force est de constater que rien ne change sur le fond comme sur la forme.

La campagne d'emploi proposée par votre gouvernance gèle proportionnellement autant de postes par rapport aux postes libérés, continuant ainsi de mettre la pression sur les services en manque de moyens mais aussi sur l'évolution des carrières des agents.

Les personnels BIATSS continuent d'être la variable d'ajustement budgétaire contrairement à une de vos promesses de campagne.

La crise sanitaire vous a forcé à ouvrir plus largement le télétravail.

Cependant, nous le constatons par les débats au sein même de cette instance, mais aussi par les remontées de nos collègues, l'accès au télétravail reste restreint en nombre de jours. Mais aussi avec déjà une remise en cause en prévision de la sortie de crise sanitaire.

Encore une de vos promesses pas tenue.

Enfin, Monsieur le Président, vous avez fait campagne sur le bien-être au travail.

En tant qu'élu du SNASUB, je suis intervenu sur la gestion des jours de congés des personnels BIATSS. Les personnels BIATSS ne peuvent accepter l'imposition de jours de congés de manière unilatérale.

Nous traversons une crise difficile. Les personnels ont fait preuve d'adaptation, d'un investissement important, voire même se sont surinvestis. Ils ont même accepté certaines concessions afin que les missions de notre établissement de service public continuent.

Ils étaient – il nous semble au SNASUB – en droit d'attendre un peu de reconnaissance.

Or, pendant cette crise vous avez décidé d'attaquer la liberté de prise de congés. Avant vous, aucun Président ne l'avait fait. Depuis le début de l'année, nous sommes déjà à six jours de congés imposés à certains services.

Monsieur le Président, vous avez décrété la fermeture administrative de notre université le 14 mai 2021, quelle en est la raison ? Sécuritaire, sanitaire ?

Non. Un simple prétexte pour imposer des jours de congés aux personnels, des jours de congés forcés aux personnels BIATSS.

Vouloir établir le bien-être au travail ne se fait pas avec de belles paroles, il se traduit par des actes. Les services ont été fermés, ne laissant aucun choix aux agents, contrairement à ce que l'on a pu entendre. La liberté de poser des congés, c'est concilier vie professionnelle et vie personnelle et familiale. Or, cette décision forcée a été ressentie avec colère par certains de nos collègues.

De plus, lors de votre campagne, pendant les réunions publiques, vous aviez promis de rétablir la journée du Président. Les personnels constatent que cette promesse n'est pas tenue.

Le SNASUB vous demande l'arrêt de l'imposition de jours de congés, les attaques sur le droit au compte épargne-temps prévu par la loi, et de laisser la libre gestion de leurs droits aux congés aux agents dans les services, comme ça se faisait avant votre présidence.

Le Président.- Alors... Monsieur Rollin... Je pense que vous réinventez les choses et l'histoire.

Gel de poste : + 4,5 millions RH prélevés sur le fonds de roulement sur autorisation du rectorat pour combler le manque de subventions pour charges de service public au titre du budget 2021. 4,5 millions !

Là, excusez-moi, mais ça me dépasse.

Télétravail : 400 télétravailleurs, 410 télétravailleurs autorisés entre le 1^{er} et le 15 septembre dernier, alors qu'on en était à 60 en mars 2020. Donc, en quelques mois, en quelques semaines, un tiers des personnels BIATSS ont été non seulement autorisés mais équipés pour télétravailler.

M. Rollin.- Combien de jours de congés par personnel BIATSS ?

Le Président.- Mais...

M. Rollin.- C'est cela ma question, parce que les personnels BIATSS...

Le Président.- Combien de jours de congés ? Pourquoi vous parlez....

M. Rollin.- Quand ils demandent deux jours par exemple, on leur refuse, on les limite à un, voire deux jours.

Le Président.- Non. Mais...

M. Rollin.- On a demandé à ce que... Le décret a été... que ce soit le maximum.

Le Président.- Non, mais...

M. Rollin.- On leur limite...

Le Président.- Mais... Mais...

M. Rollin.- Vous pouvez mettre le nombre, ça je le reconnais, mais le nombre de jours de congés est limité, très limité.

Le Président.- Mais... Mais... On ne parle pas de jours de congés, on parle de jours de télétravail.

M. Rollin.- Je parle de jours de congés... De jours de télétravail...

Le Président.- Ah oui ! Mais...

M. Rollin.- Par nombre de personnel, c'est cela qui est limité, Monsieur le Président. C'est cela sur lequel les personnels... Quand ils demandent deux jours, on ne leur en donne qu'un.

Le Président.- Mais... Est-ce que la relation de travail, elle est unilatérale, Monsieur Rollin ?

L'employeur, il n'a pas une organisation du travail à trouver pour que l'université fonctionne ?

C'est-à-dire que tout doit procéder du personnel et rien de l'employeur ?

Mais, enfin ! C'est bilatéral comme relation !

Et selon quel principe, le personnel, individuellement, devrait être tout-puissant et décider finalement unilatéralement de ses conditions de travail ?

Eh bien non ! Je suis désolé. Ce n'est pas comme cela que cela fonctionne, la relation de travail est bilatérale.

Elle est bilatérale. Il y a des objectifs de service et il faut que les services fonctionnent.

Et je vais même vous dire, il faut que le collectif du service fonctionne, parce que trop de télétravail aboutit à ce que le collectif du service ne fonctionne plus et ça, vous pourrez me dire ce que vous voulez, mais dans de très nombreux services, j'en ai des témoignages, et pas seulement de chefs de service, également de personnels de toutes catégories.

Ça, c'est indéniable ! Et je vais même vous dire... Je fréquente presque quotidiennement des personnels, même de catégorie C ou de catégorie B et évidemment de catégorie A, qui ne souhaitent qu'une seule chose, c'est revenir en présentiel. Voilà ! Parce qu'il y a évidemment le collectif de travail mais il n'y a pas que le collectif de travail – alors là je vais peut-être me faire traiter de paternaliste – il y a aussi la volonté d'avoir une vie sociale au travail. Voilà.

Et si on fait un micro-trottoir, il y aura peut-être 80 % des gens qui, cette fois-ci, seront d'accord avec ma proposition.

En ce qui concerne les jours de congés, cinq jours sur une période de six semaines ? En février, c'était ça, il me semble ? Cinq jours sur une période de six semaines.

Et ça a été validé par les instances sociales de l'université. Voilà ! Et me semble-t-il, à l'unanimité, de mémoire – ma mémoire est peut-être défaillante. Donc, que j'impose sans dialogue, sans rien, c'est faux.

En ce qui concerne la journée du Président...

M. Rollin.- Non. Ce n'est pas... Non. Non. Monsieur le Président, je reviens... Excusez-moi de vous interrompre

Le Président.- C'est ce que vous dites, « Monsieur le Président, vous avez décidé que ».

M. Rollin.- Ce qui a été validé, les cinq jours, c'était l'année dernière sur le décret. Le décret qui s'arrêtait au 31 décembre 2020, pas pour février 2021. Ce qui a été validé, là, vous raccourcissez, vous oubliez.

Ce qui a été validé... Et on l'avait validé, le SNASUB...

Le Président.- Mais non !

M. Rollin.- ...c'était pour la période en 2020 avec le décret...

M. Helleu.- On en avait parlé en CT, il n'y avait pas eu d'observations.

M. Rollin.- ... qui s'arrêtait le 31 décembre 2020. Je ne parle pas de février 2021, Monsieur le Président, ça, ça n'a jamais été passé dans les instances.

Le Président.- Si ! On en a parlé en CT et ça a été discuté en CT, il n'y a pas eu d'opposition. Je suis désolé !

M. Rollin.- Non, Monsieur le Président. Vous allez faire valider le CA, le compte rendu du CA qui en parle, aujourd'hui. C'est dans ce CA, le CA du mois de février où je suis intervenu, parce qu'on n'en a pas discuté.

Regardez ! Relisez le CA puisque vous allez faire valider le compte rendu aujourd'hui, vous verrez qu'il n'y a pas...

Le Président.- Ça a été discuté au CT. C'était au CT.

M. Rollin.- Non. Non. Mais je vous invite...

Le Président.- Bon, écoutez...

M. Rollin.- On pourra refaire la lecture au moment du compte rendu.

Le Président.- Alors pour ensuite la journée du Président.

Les personnels de l'université de Bourgogne bénéficient de 49 jours de congés, quand le rectorat c'est 45, quand dans de nombreuses collectivités locales on est plutôt à 35.

Et figurez-vous que la Cour des Comptes a établi une comptabilité – alors on peut tout contester bien sûr –, a comptabilisé donc les horaires de travail réalisés par les personnels de l'université de Bourgogne, durée légale 1 607 heures par personnel ; durée d'heures annuelles travaillées 1 530 heures. Cela fait un différentiel de 77 heures. Cela correspond *grosso modo* à deux semaines à raison de 35 heures, 37,5 heures de travail.

Lorsque vous parliez politique d'emploi. Lorsque mes interlocuteurs au ministère, au rectorat répondent à mes demandes en matière de RH, voilà il nous manque, par rapport à d'autres établissements – et ça je l'ai dit et je le répète et je le soutiens et je continue de le soutenir – 99 postes de BIATSS, 239 postes d'enseignants chercheurs, on me répond « écoutez, commencez par balayer » – je la fais très courte – « balayer devant votre porte. Faites en sorte que les personnels fassent leurs heures et puis ensuite on discutera ». Alors, on ne me le dit pas comme ça, évidemment. On ne me le dit pas de manière aussi raide, aussi sévère, mais c'est le message qui est envoyé.

Le message qui est envoyé c'est que pour l'instant nous n'avons pas reçu, à ce jour, malgré les très nombreuses demandes, de rallonge budgétaire qui nous permette de desserrer l'étau sur l'emploi.

Oui. Les gels des postes des années PREF, plan de retour à l'équilibre financier, il n'est pas possible de les dégeler pour le moment. On a réussi à renouer avec une campagne d'emploi plutôt – on va dire – ambitieuse bien que raisonnable.

Sur l'emploi BIATSS, il me semble que... Voilà, j'ai les informations. Il y a eu 29 postes mis au concours, d'accord ?

Mme Pucéat.- 20 titulaires sortants.

Le Président.- Combien ?

Mme Pucéat.- Pour 20 titulaires sortants.

Le Président.- Pour 20 titulaires sortants. Donc, on a fait un effort.

Alors évidemment l'effort n'est pas à la hauteur de ce que je voudrais faire effectivement, avec l'aide de l'État si l'État nous accompagnait dans le rééquilibrage de notre budget. Oui, effectivement, ce n'est pas suffisant, cela j'en suis parfaitement d'accord. Mais vous ne pouvez pas dire, vraiment pas dire qu'on n'a pas fait d'effort et qu'on n'essaie pas de faire avancer les choses et dans le bon sens.

Quant à la QVT, ce qui a été fait jusqu'à présent dans l'établissement n'a jamais été fait auparavant et il y a bon nombre d'établissements dans lesquels ça n'est pas fait.

Alors je vais passer la parole à Tania Carnet et puis ensuite on entrera dans l'ordre du jour.

Tania, je vous en prie.

Mme Carnet.- Oui. Je voulais simplement intervenir sur ce que vous venez de dire, Monsieur Thomas, sur « la Cour des Comptes a comptabilisé en fait 1 530 heures ».

Je ne comprends pas parce qu'en principe tous les personnels font leurs 1 607 heures. Donc, je ne comprends pas comment ils arrivent à ce chiffre. Parce qu'ici à l'UFR STAPS, effectivement...

Le Président.- Alors, je vous lis le document page 38 qui a été établi, donc qui est un document non public réservé à la liste des destinataires arrêtée par la Cour des Comptes, mais il n'empêche que le temps des BIATSS est inférieur à la durée légale. Voilà.

Mme Carnet.- Alors je ne sais pas comment ils arrivent à ce chiffre-là. Je ne vois pas parce que, moi, il me semble que... À l'université, on en avait discuté, il y a déjà bien, bien longtemps en CT, c'est 1 607 heures et chacun sait qu'on doit faire 1 607 heures.

Donc, je ne vois pas comment ils arrivent à 1 530 heures. Bon. Ça, première chose.

Deuxième chose, sur les 49 jours de congés, effectivement je suis d'accord avec vous, partout ailleurs à l'Éducation Nationale – il y a même une instruction qui le dit, je crois, il me semble – normalement on doit partir sur 25 jours de congés, cinq fois la durée hebdomadaire légale de travail, donc cinq fois cinq, cela fait donc 25 jours. Et il y a une dérogation pour l'Éducation Nationale qui s'applique à l'ensemble des établissements, y compris les établissements d'enseignement supérieur, où l'on n'a pas autant de RTT et donc on a... On va jusqu'à 45 jours.

Alors effectivement passer l'université à 49 jours... Effectivement, normalement, on ne devrait pas, c'est malheureux à dire, mais on ne devrait pas être à 49 jours de congés annuels. On devrait être à 45 jours.

C'est la raison aussi pour laquelle on ne peut pas mettre ces quatre jours que l'on a sur un CET, c'est comme cela – en principe – que cela marche.

Bon, c'est très bien. L'université a 49 jours, il y a quatre jours supplémentaires pour les personnels de l'université de Bourgogne par rapport aux autres établissements. Chaque université fait peut-être aussi un peu ce qu'elle veut en la matière, je ne sais pas, mais la règle, c'est effectivement 45 jours.

Le Président.- Merci.
Cédric Clerc.

M. Clerc.- Oui. Le détail de l'ARTT avec les particularités d'un accord dans l'Éducation Nationale à l'origine... Quand il a été mis en place à l'université, il était très cadré, on a suivi les textes. D'ailleurs, si on prend les documents encore disponibles sur l'intranet, on voit qu'il n'y a aucune irrégularité.

Donc, la Cour des Comptes fait ce calcul mais ne tient pas compte d'un accord cadre, aussi, qui avait été signé par diverses organisations syndicales, il me semble que c'était du temps de Monsieur Lang qui était ministre de l'Éducation à l'époque. Voilà.

Donc, on n'est pas du tout hors des clous. On n'a pas plus que les autres. S'il y en a qui ont moins avec autant de temps de travail par semaine, c'est qu'il y a un problème mais je ne pense pas que ce soit le cas en fait.

Donc les 49 jours, ils sont décrits et règlementaires à ce stade.

Alors, je sais que...

Mme Carnet.- Je n'ai pas dit qu'on était hors la loi, Cédric.

M. Clerc.- Non. La Cour des Comptes tape partout. On a vu que dans la territoriale aussi ils s'attaquent à certains avantages... Avantages, ce ne sont pas des avantages, ce sont des négociations.

Mais on est complètement dans les clous *a priori*.

Le Président.- En tout cas, l'analyse de la Cour des Comptes repose sur le nombre de jours travaillés, nombre de... Le fractionnement et autres. Enfin bref. Un certain nombre d'éléments qui aboutit à ce calcul-là. Voilà.

En tout cas, cette analyse nous fait mal lorsque, moi, je porte le message auprès du ministère quand il s'agit de dire qu'il nous manque du personnel et qu'il faudrait qu'on réembauche. Je ne vous cache pas que ça ne nous est pas favorable.

Tania, oui.

M. Clerc.- C'est pour ça... Que plutôt que d'une journée supplémentaire du Président, qui, je pense, effectivement... Comptablement, ce n'est peut-être pas évident à justifier ensuite...

Le Président.- Ce n'est pas tenable.

M. Clerc.- Quand on peut monétiser les jours de... Enfin des jours qu'on a mis sur notre compte épargne temps.

Pour le SNPTES, il serait préférable de travailler sur l'emploi et les rémunérations parce que, je le rappelle une nouvelle fois, les rémunérations au sein de notre ministère, enfin de l'Éducation Nationale sont vraiment quasiment au plancher par rapport à ce qui se pratique dans la fonction publique.

Pour autant, je crois qu'on peut être tous d'accord, que ce sont des ministères, s'ils ne sont pas régaliens, ils sont quand même importants pour le pays, puisqu'on forme les forces vives de demain, que ce soit pour la recherche ou l'enseignement, et ça, ce sont nos revendications portées par le SNPTES, des revalorisations et des postes. Notamment on en a obtenu dans le cadre du protocole d'accord qui accompagne la loi de programmation de la recherche.

Le Président.- OK.

Tania, dernière intervention.

Mme Carnet.- Oui. Je voulais juste rajouter par rapport à ce que dit Cédric, mais on est loin d'être hors la loi, là je suis entièrement d'accord avec toi, Cédric. Il y a des négociations qui se sont faites antérieurement, il y a déjà pas mal de temps.

Et puis concernant la destruction – je dirais – des emplois dans la fonction publique, il est vrai qu'on voit un gouvernement qui est en train de détruire tous les emplois de la fonction publique pour les transformer en fait en contractuels. Donc l'UNSA se bat aussi là-dessus pour maintenir nos emplois, que ce soit au niveau de la recherche ou que ce soit au niveau des BIATSS.

Et on se bat aussi pour l'augmentation des grilles salariales et des indemnités dans l'enseignement supérieur.

Le Président.- Bien. Bien. Merci.

Mme Carnet.- Oui. Je voulais dire aussi par rapport à ces 1 607 heures, il y a quand même beaucoup, beaucoup de personnels qui font plus que leurs horaires. Ça, je tenais à le souligner, parce qu'effectivement, comme vous l'avez dit, Monsieur Thomas, je vois essentiellement dans les services... Beaucoup dans les services de scolarité mais également aux services centraux, les collègues font plus que leurs heures et sont loin de récupérer la totalité de leurs heures.

Donc ça, je tenais aussi à le souligner, parce qu'on a vraiment des gens qui s'engagent au niveau de leur travail. Alors entendre et voir que la Cour des Comptes estime que les personnels ne font que 1 530 heures, franchement, ce n'est pas du tout acceptable.

Le Président.- Oui. J'en ai été témoin tout au long de ma carrière, de ce que vous décrivez donc je suis absolument d'accord.

Sauf que je peux vous garantir que ce document nous porte préjudice dans la revendication qui est la nôtre. Alors, là, je le prends vraiment, à chaque fois, en plein.

Il existe et il nous fait du mal. Voilà. Et ça, c'est très clair.

Le point a été très long. Beaucoup plus long que prévu sur ces informations mais c'était nécessaire.

Nous allons entrer maintenant dans le point A : points soumis à discussion avec l'approbation...

Emmanuelle...

Mme Pucéat.- Oui.

Bien. Donc, nous allons passer au point 2 de l'ordre du jour qui est l'approbation des verbatims des 24 février et 9 mars.

Point A : Points soumis à discussion

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 24 février et 9 mars 2021

- Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 24 février 2021

Mme Pucéat.- Donc en ce qui concerne déjà le verbatim du 24 février 2021, est-ce que quelqu'un a des remarques sur ce verbatim à formuler ?

Non. Donc, s'il n'y a pas de remarques, je vais lancer le vote dans le fil de discussion. Je vous rappelle d'exprimer votre vote, « refus de vote », « abstention », « pour » ou « contre ».

Juste une petite minute.

Et attention, ceux qui ont des procurations votent bien sûr deux fois.

M. Deroussiaux.- Bonjour, Arnaud Deroussiaux...

Mme Pucéat.- Bonjour.

M. Deroussiaux.- C'était pour vous signaler que je dois être en tant qu'invité et je n'ai pas accès au fil de discussion, donc pour les votes...Je ne pourrai pas saisir... Le vote. Oralement, est-ce que c'est faisable ?

Mme Pucéat.- Oui. Bien sûr. Dans ce cas-là, exprimez votre vote oralement, je vous le demanderai à chaque fois.

Par contre, les dernières fois, vous n'aviez pas de problème à voter dans le fil de discussion ? C'est un changement...

M. Deroussiaux.- Oui. J'avais déjà eu le problème, il m'a fallu 40 minutes pour le régler. Là, je n'ai pas réussi à trouver comment j'avais fait et je n'ai toujours pas accès, donc...

Mme Pucéat.- D'accord. Peut-être on prendra contact derrière pour régler définitivement ce problème-là.

M. Deroussiaux.- Oui.

Mme Tournay-Dupont.- Oui. Bonjour, c'est Christine Tournay. J'ai envoyé un message à Jean-Marc pour savoir si je pouvais prendre la procu d'Alexandre Cochet qui nous a signalé ce matin qu'il n'était pas disponible.

M. Bourgeon.- Oui. Mais on n'a rien reçu.

Mme Pucéat.- Alors, il faut qu'il y ait une procuration d'envoyée par Monsieur Cochet.

Mme Tournay-Dupont.- Donc là ça ne peut pas marcher pour ce CA ?

Mme Pucéat.- Non. Pas si nous n'avons pas une trace écrite, une procuration signée de sa main.

Mme Tournay-Dupont.- Il était trop tard. Merci.

Mme Pucéat.- Donc, Monsieur Deroussiaux, votre vote, vous l'avez exprimé peut-être à l'oral déjà ?

M. Deroussiaux.- Pas encore. Donc oui.

Mme Pucéat.- Très bien. Merci.

Alors, je n'ai que des pour dans la discussion. Je crois que tout le monde s'est exprimé.

Donc, merci pour cette approbation à l'unanimité.

24 voix pour, 3 abstentions

- Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 9 mars 2021

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer à l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 9 mars 2021, est-ce que quelqu'un a des remarques à formuler ?

Donc, si ce n'est pas le cas, je lance également le vote, donc « refus », « abstention », « pour » ou « contre ».

Et Monsieur Deroussiaux ?

M. Deroussiaux.- Je vais voter pour.

Mme Pucéat.- Madame Fauque, vous avez la procuration de Madame Baille. Vous pouvez voter deux fois.

Mme Moser-Jauslin.- J'aimerais juste vérifier que j'ai procuration de... J'ai une procuration, donc je vais voter deux fois.

Mme Pucéat.- Oui. Oui. Nous l'avons bien reçue.

Très bien.

Donc, merci pour cette approbation à l'unanimité.

24 voix pour, 3 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer donc aux questions statutaires, le point 3 avec l'élection du vice-président délégué aux politiques culturelles.

III) Questions statutaires

- Élection du Vice-Président délégué aux politiques culturelles

Mme Pucéat.- Donc, vous avez reçu ce matin un petit texte de présentation de Tadeusz Sliwa à cette fonction-là.

Est-ce que, Vincent, tu veux dire un mot dessus ou...

Le Président.- Oui. Merci Emmanuelle.

Cela fait suite au précédent CA puisqu'on avait modifié les statuts pour adapter le nombre de VP.

Vous le savez, dès le début, Tadeusz Sliwa a été sollicité pour être vice-président à la culture. Mais en raison de la création d'une vice-présidence à la QVT, il n'a pas été possible de le désigner ou de le soumettre à l'élection du CA immédiatement. Il a fallu procéder à une modification.

En attendant évidemment il a fait fonction de chargé de mission « politiques culturelles » de l'université de Bourgogne. Et depuis 2020, il a commencé à mener sa politique ; cette politique et son programme ont été présentés devant toutes les instances d'ailleurs et y compris devant le conseil d'administration, mais devant la CFVU, devant la commission de la recherche et devant le CA.

Et on vient, en quelque sorte, régulariser – on va dire – la situation qui est la sienne.

Jusqu'à présent en effet il était chargé de mission, mais cela vous l'aviez su. Et donc voilà à peu près.

Un document vous a été envoyé ce matin, qui est un document réalisé par Tadeusz Sliwa, dans lequel il explique un peu son parcours et puis sa vision de la culture, des éditions universitaires de Dijon, etc., enfin bref l'ensemble des activités qui sont sous le spectre – on va dire – de la sphère de ses compétences en matière culturelle et qui lui seront déléguées si vous en décidez ainsi. Voilà.

Je vois qu'une main s'est levée. Madame Chopard ?

Mme Chopard.- Je suis désolée mais je ne peux pas me connecter autrement qu'en tant qu'invitée. Donc... Je me suis déconnectée, reconnectée... Voilà.

Donc, c'est pour les votes en fait. Je ne peux pas voter.

Mme Pucéat.- Ce sera à l'oral.

Le Président.- Est-ce que... Est-ce que vous pouvez voter à l'oral ? Cela ne vous dérange pas si on vous sollicite ?

Je suis désolé. Je suis vraiment désolé.

Mme Chopard.- Je pense que j'ai... Je ne suis pas à l'aise avec ces techniques.

Mme Pucéat.- Parce que la dernière fois, ça marchait.

Mme Chopard.- Je vous prie de m'excuser.

Le Président.- Oui. Parce que je crois que la dernière fois ça marchait, non ? Vous pouviez intervenir ?

Mme Chopard.- Oui.

Le Président.- Bon. Désolé.

Mme Chopard.- Non. Non. Je vous en prie. C'est moi qui suis désolée.

Le Président.- Voilà. Donc est-ce qu'il y a des questions, des observations sur cette vice-présidence déléguée à la culture ?

Et d'ailleurs, je crois que Tadeusz nous a rejoint. Il est connecté... Oui. C'est ça. Bonjour Tadeusz, je te vois dans la liste des personnes connectées.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations ?

Très bien. Donc, je ne vois pas de...

Mme Pucéat.- Donc, s'il n'y a pas de question, je vais lancer le vote dans le fil de discussion.

Je vous laisse exprimer votre vote donc pour l'élection de Monsieur Tadeusz Sliwa en qualité de vice-président délégué aux politiques culturelles de l'université de Bourgogne.

Donc, Madame Chopard, votre vote ?

Mme Chopard.- Pour.

Mme Pucéat.- Monsieur Deroussiaux ?

M. Deroussiaux.- Pour.

Mme Pucéat.- Je crois que tout le monde a exprimé son vote.

Donc, nous avons une abstention et le reste pour.

Très bien. Merci pour cette approbation donc à l'élection de Monsieur Tadeusz Sliwa en qualité de vice-président délégué aux politiques culturelles de l'université de Bourgogne.

Le Président.- Félicitations Tadeusz. Voilà, la situation est régularisée comme nous l'avions prévu à l'origine, mais c'est fait et tant mieux.

24 voix pour, 3 abstentions

Le Président.- Alors, il nous reste... Il y a un point n°4 qui concerne la présentation des statuts du Technopôle santé.

IV) Présentation des statuts du « Technopôle Santé »

Le Président.- Ça mérite une contextualisation puisque le Technopôle santé s'inscrit dans une politique globale qui intéresse le partenariat entre Dijon métropole et l'université de Bourgogne.

En effet, le tissu industriel des produits et services de santé est important pour la métropole au sens large puisqu'il y a environ 4 000 emplois directs pour environ une centaine d'entreprises et un chiffre d'affaires consolidé de 1 200 000 000 euros

Il y a des acteurs publics présents sur le territoire métropolitain, c'est le CHU bien sûr de Dijon Bourgogne, il y a le centre Georges-François Leclerc, il y a l'université de Bourgogne avec ses laboratoires communs avec le CNRS et l'INSERM et il y a un potentiel important d'attractivité et de rayonnement du territoire métropolitain mais ce potentiel est peu structuré et peu lisible.

Et donc, l'idée est finalement de réunir l'ensemble de ces acteurs dans une association qui permettra, dans le cadre du contrat de métropole, de réunir l'ensemble des acteurs intéressés par la santé et le développement de la santé en tant qu'activité socio-économique du territoire.

Et c'est dans ce cadre-là que le CHU, le centre Georges-François Leclerc, BFCare, Dijon métropole et l'université de Bourgogne ont élaboré un projet d'association qui s'inscrit dans la continuité de la mise en place d'une convention de préfiguration du Technopôle santé ; convention qui avait été signée par l'ancienne équipe le 26 septembre 2019.

Cette convention fondatrice a favorisé l'émergence de plusieurs projets conjoints, comme par exemple le projet Powder On qui implique le SEFCA et l'UMDPCS et le groupe IMT. Et ce projet est destiné à mettre en œuvre des formations spécialisées dans le domaine de la technologie des poudres médicales à l'attention des personnels de l'industrie pharmaceutique.

L'autre exemple, c'est le développement de collaborations scientifiques et industrielles autour du projet ReadapTIC qui vise à repenser l'approche de la rééducation en dessinant un nouveau modèle de prise en charge des patients qui se fonde sur les nouvelles technologies du numérique, la robocobotique et l'intelligence artificielle.

Donc aujourd'hui, et avec les statuts de l'association du Technopôle santé, les cinq partenaires souhaitent se réunir dans cette association loi 1901.

Le siège social sera fixé à l'UFR Sciences de santé de l'université de Bourgogne.

Les cosignataires sont les structures suivantes, je les ai déjà énumérées mais je les rappelle : Dijon métropole, le CHU Dijon Bourgogne, le centre Georges-François Leclerc, le pôle BFCare et l'université de Bourgogne.

Les objectifs de cette association, c'est fédérer les acteurs de l'innovation en santé afin de conduire des actions stratégiques destinées à développer l'attractivité du territoire métropolitain. Et ces actions seront menées, dans la mesure du possible évidemment, en s'appuyant sur les complémentarités entre les acteurs ainsi que sur les dynamiques qui préexistent sur le territoire métropolitain.

Donc, les principaux champs d'actions du Technopôle santé seront les suivants :

D'abord, favoriser l'émergence d'initiatives et de projets de recherche et développement collaboratifs innovants.

Ensuite, accélérer l'innovation dans le domaine de la santé en offrant des services d'ingénierie de projet.

En outre, définir et actualiser les domaines d'expertise stratégique de l'écosystème d'innovation et assurer une veille sur les évolutions à prendre en compte.

De plus, promouvoir les atouts et les réussites dans les réseaux nationaux et internationaux afin de contribuer à l'attractivité en matière d'investissement et de talent.

De surcroît, accueillir, orienter et aider les porteurs de projet d'entrepreneuriat (expertise, ressources techniques, financements, recrutement, locaux, foncier, etc.).

Et puis enfin, fédérer et représenter les intérêts de l'écosystème d'innovation en santé métropolitain sur le Dijonnais auprès des pouvoirs publics locaux, régionaux, nationaux, européens, auprès des organismes de développement économique et d'innovation et auprès des organismes professionnels de l'Agence régionale de santé, des hôpitaux, etc.

Donc, cette association a un budget prévisionnel de 250 000 euros reposant sur les ressources suivantes – je vais assez vite : Dijon métropole : 60 000 euros au titre des subventions, et au titre d'une mise à disposition de trois personnels Dijon métropole contribuera également à hauteur de 90 000 euros supplémentaires. Pour les partenaires fondateurs, l'université de Bourgogne : 7 500 euros, le CHU Dijon Bourgogne : 10 000 euros ; le centre Georges-François Leclerc : 10 000 euros ; le pôle BFCare : 5 000 euros ; et au titre du bureau de l'UFR Sciences de santé mis à la disposition de l'association, l'université de Bourgogne valorise cette ressource à hauteur de 2 500 euros.

Le pôle BFCare, en mettant partiellement à disposition un personnel, y ajoute 10 000 euros.

Les autres subventions, celles de la région, de l'État, éventuellement d'autres subventions, s'élèvent à 55 000 euros.

Donc au total 250 000 euros qui seront dépensés, selon le budget prévisionnel de la manière suivante :

- 100 000 euros au titre de la coordination, de l'animation de la communication et à l'intérieur de ces 100 000 euros il y a 1,5 emploi temps plein,
- 100 000 euros également au titre de l'ingénierie de projets biomédicaux, achats de prestations en freelance ou externalisés auprès d'un bureau d'étude et de consulting,
- et puis un budget de fonctionnement de location de bureau à l'UFR Sciences de santé : 2 500 euros
- et achats de prestations diverses : 47 500 euros.

Voilà donc la présentation de l'essentiel des statuts de cette association BFCare.

Je crois que l'objectif c'est véritablement d'essayer... Pas BFCare mais Technopôle santé, pardon, c'est d'arriver à animer – on va dire – des projets innovants en santé, j'en ai cité deux, il y a Powder On et ReadapTIC, en vue de faire le lien entre la recherche et l'application de cette recherche dans l'écosystème et sur le territoire de Dijon métropole.

Donc, c'est un projet qui évidemment motive beaucoup tout le secteur de la santé et qui, de ce point de vue-là, a obtenu le soutien de l'ensemble des membres qui y participent bien sûr.

Je ne sais pas s'il y a des questions, des observations.

Denis Hameau a levé la main.

M. Hameau. - Oui. Bonjour à toutes et à tous.

Sur ce projet, c'est un projet évidemment pour la métropole mais au-delà, parce que quand on travaille à l'échelle de la métropole, on travaille à l'échelle de la région. Et l'idée c'est finalement de faire en sorte d'unir nos forces, parce que la santé est quand même un élément important qu'on retrouve d'ailleurs à Besançon aussi.

C'est un élément important dans l'attractivité de notre territoire et en fait on a des champions sur notre territoire, à la fois des start-up très innovantes, des grands groupes comme URGO, par exemple.

Simplement tout cet écosystème avait besoin d'être, et ça a été très bien dit, à la fois structuré et de gagner en visibilité, donc, puisqu'au final, tant qu'on n'a pas fait ce travail-là on a du mal à parler d'une seule voix sur le territoire et finalement à être en capacité d'intéresser des investisseurs qui, sur ce sujet-là, sont assez dynamiques. Ça, c'est un élément important.

Finalement cette association, c'est une association de préfiguration d'une certaine manière puisque l'on pose les bases d'un dispositif qui prendra son ampleur petit à petit à mesure qu'il va avancer. C'est pour cela qu'on fait cet effort, sur les 250 000 euros on en met 150 à l'échelle de la métropole.

Et puis... Parce que nous considérons qu'en effet au niveau de tout ce qui est thérapies innovantes, tous ces sujets assez pointus, on a besoin de conforter notre écosystème, c'est pour cela aussi qu'avec le Technopôle santé il y aura un travail notamment de... On est en train de travailler à ce qu'un deuxième campus se construise à côté du premier, donc il y aura ESEO ESTP qui est plutôt à vocation de construire la ville durable, smart city et à vocation numérique et il y aura, dans les projets à venir, un projet de campus métropolitain, là aussi, qui sera à vocation numérique et santé, ce qui lui permettra d'accompagner des projets comme RéadaptIC.

Mais on imagine aussi faire venir Sup'Biotech qui est une école où il y a de la bioproduction et on en a besoin justement dans les thérapies innovantes mais aussi dans le domaine de l'agroalimentaire et donc il y a des ponts qu'on peut trouver comme ça avec probablement Agrosup et l'INRAE.

C'était juste pour vous dire que nous sommes très enthousiastes par rapport à ce projet, que l'uB soit dans l'écosystème est vraiment très important pour nous aussi.

Et donc je pense que là on va pouvoir accélérer un certain nombre de projets parce qu'on se sera organisé de manière un peu plus forte.

Le Président.- Merci pour ces précisions.

J'ajouterai aussi qu'évidemment ce Technopôle santé fait écho à l'axe santé d'ISITE, évidemment, donc c'est quelque chose qui vraiment entre dans le soin individualisé et intégré, sans difficulté.

Est-ce qu'il y a des... D'autres remarques ?

Des questions ? Non. Bon.

Mme Pucéat.- On n'a pas de vote.

Le Président.- On n'a pas de vote. C'était juste une information, voilà, qu'on voulait livrer à la connaissance des administrateurs de l'université de Bourgogne.

On espère que cette association permettra justement de remplir pleinement son rôle et sera un acteur important de la santé et de l'écosystème de santé sur le territoire métropolitain.

Très bien. Merci.

Mme Pucéat.- Donc, nous pouvons maintenant passer au point 5 sur les travaux de la CFVU du 6 mai 2021 avec un premier point sur la liaison lycées –

université, donc sur une convention d'application relative aux rapprochements université classes CPGE.

Karen, si tu es là, je te donne la parole sur ce point ?

V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 6 mai 2021

1. Liaison lycées – université : convention d'application relative aux rapprochements Université / classes CPGE

Mme Fiorentino.- Oui.

Bonjour à toutes. Bonjour à tous. Est-ce que vous m'entendez ? OK. Super. Merci.

Donc, alors cette convention nous a été présentée par Sophie Morlaix qui est la vice-présidente déléguée aux licences et aux masters. Il s'agit en fait d'une convention qui existe déjà depuis 2015, qui a été remise à jour, donc la nouvelle version est à votre disposition sur le cloud.

Les équipes en interne ont travaillé avec les lycées partenaires.

Donc, sans entrer dans les détails, ce qu'on a modifié pour l'essentiel c'est les textes de référence soutenant la convention cadre, les personnes bien sûr représentant les établissements liés par cette convention, qui avaient changé tant au niveau des lycées qu'au niveau de l'uB.

A été modifié aussi – c'est la plus grosse modification – le suivi du dispositif parce que la convention en fait nous engageait à nous réunir chaque année par le biais d'un comité de suivi. Bon. Ça n'a pas été possible l'an dernier pour les raisons que vous devinez, donc en fait la règle a été assouplie. Le comité se réunira régulièrement, déjà cette année ce sera le cas.

Et puis les autres modifications sont essentiellement le changement de dénomination de classes préparatoires, par exemple l'arrivée d'une nouvelle classe préparatoire MP2I en informatique et des modifications d'intitulés de cours ont été effectuées ; modifications qui portent essentiellement sur les champs scientifiques.

Donc cette convention a été soumise aux différents lycées qui sont en train de la signer et l'ensemble des prestataires de la convention seront accueillis le 9 juin à l'université de Bourgogne et à cette occasion on leur présentera la nouvelle politique de liaison secondaire-supérieur, donc animée par Sophie Morlaix.

Et cette convention a été votée à l'unanimité des membres présents de la CFVU.

Mme Pucéat.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette convention ? Non. Pas de questions.

Dans ce cas je vais lancer le vote dans le fil de discussion, donc, pour approuver la convention d'application de la convention cadre de partenariat signée le 4 février 2015 relative aux rapprochements université-classes CPGE dans les domaines de la pédagogie et de la recherche.

Et donc Monsieur Deroussiaux, je vais vous demander de voter à l'oral.

M. Deroussiaux.- Pour.

Mme Pucéat.- Merci. Et Madame Chopard.

Mme Chopard.- Pour.

Mme Pucéat.- Alors il doit manquer encore un vote.

Je pense qu'on est bon.

Donc je n'ai que des pour dans le fil de discussion.

Est-ce que tout le monde a exprimé son vote ? Il me semble qu'il en manque quand même un.

Mme Laurent.- Moi non plus, je n'ai pas accès au fil de discussion. Donc, je ne peux pas voter.

Emmanuelle, je vous ai envoyé un petit message pour vous dire que je votais pour.

Mme Pucéat.- D'accord. Ah oui, je l'ai reçu effectivement. Très bien.

Merci. Vous n'y aviez pas accès tout à l'heure ?

Mme Laurent.- Non. Non.

Mme Pucéat.- D'accord.

Mme Laurent.- Je me suis aperçue tard, en fait, que j'étais en train de voter dans le fil de discussion certainement invitée à mon avis.

Mme Pucéat.- Très bien.

Le Président.- C'est curieux.

Mme Pucéat.- C'est vraiment curieux, oui, parce que vous êtes personnel UB, normalement en passant par le groupe CA vous devriez avoir accès dans le fil de discussion.

Mme Laurent.- Là, je ne l'ai pas. Et c'est la première fois.

Mme Pucéat.- Vous n'avez pas, par hasard, Teams ouvert soit sur une tablette, soit un téléphone, soit autre chose, parce que parfois le fil de discussion passe ailleurs.

Mme Laurent.- Je vais vérifier.

Mme Pucéat.- Parce que parfois c'est le problème.

Donc, je n'ai que des pour ici, donc merci pour ce vote à l'unanimité.

25 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer donc au point 2 sur les travaux de la commission vie étudiante du 17 mars 2021.

Donc si Ambre est ici... Ambre, tu veux présenter ce point ?

Mme Adamiak.- Oui.

2. Travaux de la CVE du 17 mars 2021

Mme Adamiak.- Bonjour à toutes et à tous.

Merci Emmanuelle.

Alors très rapidement concernant la CVE du 17 mars dernier, premièrement nous avons pu traiter une demande de labellisation de la part de l'association « The REVI Network » qui est une junior agence rattachée à l'UFR Langues et Communication qui a été acceptée à l'unanimité.

Puis, nous nous sommes entretenus avec les responsables de quatre associations pour faire leur bilan d'étape. Pour rappel, le bilan d'étape c'est le point sur les activités des associations un an après leur labellisation.

Et les membres de la commission ont également acté deux demandes de mise à disposition de locaux pour les associations, qui s'ajoute à la liste d'attente tenue régulièrement à jour par le BVE.

Après, pour des éléments plus « étayés », je vous renvoie évidemment aux documents qui vous sont transmis préalablement.

Mme Pucéat.- Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Donc, s'il n'y a pas de questions, je vous propose d'approuver les propositions de labellisation, reconduction de labellisation et attribution de locaux, donc, dans la mesure de la disponibilité de locaux à l'université.

Je lance le vote dans le fil de discussion et je vous laisse exprimer votre vote, donc « refus », « abstention », « pour » ou « contre ».

Et je vais prendre les votes à l'oral de Madame Laurent. Alexandra Laurent ?

Mme Laurent.- Pour.

Mme Pucéat.- Très bien.

Monsieur Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Pour.

Mme Pucéat.- Et Madame Chopard.

Mme Chopard.- Pour.

Mme Pucéat.- Merci.

Alors, je crois que tout le monde a voté maintenant.

Donc, je n'ai que des pour dans le fil de discussion. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

25 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer aux travaux de la FSDIE du 7 avril 2021.

Ambre, je te laisse à nouveau la parole.

3. Travaux de la FSDIE du 7 avril 2021

Mme Adamiak.- Oui. Merci Emmanuelle.

Lors de la dernière FSDIE du 7 avril, plusieurs points ont été traités.

Premièrement, les trois conventions annuelles à destination de l'ASUB réparties en trois sections.

Pour information, jusqu'à présent, enfin jusqu'à l'année dernière en tout cas, on conventionnait l'ASUB à hauteur de 40 000 euros en un seul conventionnement.

Cependant avec la mise en conformité sur tous les plans concernant les associations, nous nous sommes aperçus que la ventilation financière inter associative n'était juridiquement pas valable. Ce qui nous oblige donc à vous présenter aujourd'hui trois conventionnements.

Donc avec une enveloppe globale qui est toujours à hauteur de 40 000 euros mais qui est ventilée, pour le site de Dijon à 35 000 euros, pour Chalon à 1 500 euros et pour Le Creusot à 3 500 euros, ça nous permet d'être dans les clous juridiques entre l'établissement et l'association en question.

D'autre part, l'aide aux élus permettant de gratifier les siégeants réguliers dans les conseils centraux avec le reversement aux associations de leur choix.

Donc, les tableaux vous ont été fournis. Nous avons 14 élus titulaires du conseil d'administration et de la CFVU avec 200 euros forfaitaires, ce qui nous porte à la somme de 2 800 euros sur cette période-là.

Alors pour rappel, les règles de calcul concernant cette valorisation avaient été confirmées par la commission FSDIE du 3 mars dernier et approuvées par la CFVU du 16 mars et le conseil d'administration du 8 avril.

Puis, nous avons également pu traiter deux dossiers ponctuels à hauteur de 665 euros et un dossier placé en report par manque de pièces justificatives et qui a finalement été totalement avorté par l'association en question quelques semaines plus tard.

Donc, la commission FSDIE aura accordé une somme totale de 43 465 euros.

Mme Pucéat.- Très bien. Merci Ambre.

Y a-t-il des questions ? Non. Pas de questions.

Donc, je vous propose d'approuver les travaux de la commission FSDIE du 7 avril 2021, la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations, l'aide aux élus étudiants et la ventilation de la convention ASUB.

Je lance le vote dans le fil de discussion.

Et je vais demander le vote à l'oral d'Alexandra Laurent.

Mme Laurent.- C'est bon. J'ai trouvé comment faire. C'est bon.

Mme Pucéat.- Parfait.

Mme Laurent.- J'ai voté déjà dans le fil de discussion.

Mme Pucéat.- Je le vois apparaître.

Madame Chopard.

Mme Chopard.- Pour.

Mme Pucéat.- Merci.
Monsieur Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Pour également.

Mme Pucéat.- Merci.

Monsieur Hameau, est-ce que vous avez accès au fil de discussion, parce que je ne vois pas votre vote exprimé ?

Vous pouvez peut-être sinon l'exprimer à l'oral.

Sinon, je n'ai que des pour dans le fil de discussion.

Très bien.

Donc, je vous remercie pour cette approbation à l'unanimité des votants.

25 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point 4 donc sur les travaux de la commission de la pédagogie du 14 janvier 2021, avec un point sur l'offre de formation rentrée 2021, la création d'un nouveau parcours de M2 en formation continue pour les cadres de santé.

Karen, je te laisse présenter.

Mme Fiorentino.- Oui. Merci Emmanuelle.

4. Travaux de la commission de la pédagogie

- du 14 janvier 2021 :

Offre de formation rentrée 2021 : création d'un nouveau parcours de M2 en formation continue pour les cadres de santé : M2 Psychologie – parcours Management et formation de professionnels de santé

Mme Fiorentino.- Il s'agit d'un diplôme qui va être porté par l'UFR SHS, qui doit fonctionner sur la base d'une convention signée avec l'Institut de formation des cadres de santé, donc s'adresse à des professionnels de santé qui souhaiteraient acquérir des compétences pédagogiques, méthodologiques, managériales.

Ce projet de Master 2 avait été présenté lors de la commission de la pédagogie du 14 janvier, il y a déjà quelques semaines, et il avait été voté à l'unanimité par l'UFR SHS mais il n'avait pu être soumis jusqu'alors au vote de la CFVU faute d'avoir obtenu la fameuse convention signée par toutes les parties, mais c'est à présent chose faite.

Donc, il s'agit d'un parcours qui sera en formation continue, porté par la mention psychologie de l'UFR SHS et – c'est important de le préciser – qui ne donnera pas le titre de psychologue.

Ce parcours s'inscrit dans le processus de Bologne, le processus d'universitarisation qui est un processus de convergence, d'harmonisation des formations supérieures en Europe.

Pour contexte, il existe depuis 2010 un diplôme d'État d'infirmier qui est accompagné du grade de licence. Et donc, pour poursuivre cette logique, il s'est fait jour l'idée de monter au niveau Master et Doctorat puisqu'une 92^{ème} section du CNU a été ouverte et elle permettra de former des chercheurs en sciences infirmières.

Donc cette formation doit permettre d'associer le diplôme de cadre de santé avec un grade de Master. Pour pouvoir intégrer ce Master, les professionnels devront avoir réussi le concours de l'école de formation des cadres de santé.

Pour monter cette formation, des besoins ont été identifiés autour des compétences en formation, autour des questions de santé au travail également.

Cette formation – je vous le disais – est réservée aux professionnels de santé, de rééducation et de médicotéchniques diplômés d'État qui ont au minimum 4 ans d'expérience professionnelle.

Ce parcours a été adopté à l'unanimité des membres présents de la CFVU.

Mme Pucéat.- Très bien. Y a-t-il des questions sur ce parcours de M2 ?

S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver la création d'un parcours de M2 en formation continue donc pour les cadres de santé, M2 psychologie, parcours management et formation des professionnels de santé (MFPS), à la rentrée 2021.

Je vais lancer le vote dans le fil de discussion. Je vous laisse donc exprimer votre vote dans le fil de discussion.

Et à l'oral, Madame Chopard.

Mme Chopard.- Pour.

Mme Pucéat.- Merci.
Monsieur Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Pour.

Mme Pucéat.- Bien. Je crois que tout le monde a voté. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

25 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au point sur les projets internationaux.

Karen, tu t'occupes des projets internationaux et ensuite j'ai vu que Grégory était connecté pour ce qui a trait à Forthem.

- du 28 avril 2021 :

- Points internationaux :

- Projets internationaux

Mme Fiorentino.- Alors donc nous a été présenté par Bernhard Altheim d'abord un projet d'échange diplômant dans le cadre de l'alliance Forthem entre l'université de Palerme et l'université de Bourgogne ; un projet qui va être porté par l'UFR Langues et Communication.

Il s'agit de la mise en place d'un double diplôme de niveau Master, entre le Master traduction multimédia de l'uB et le Master traduction de l'université de Palerme.

Ont été présentés également des projets d'échange non diplômant, donc là il s'agit de renouvellement simplement. Le premier de ces projets concerne l'université de Talca au Chili et qui est porté par Grégory Wegmann de l'IAE.

Puis, il y a eu trois accords concernant la Corée du Sud mis en place suite à un déplacement de la mission internationale en 2016.

L'originalité de ces échanges avec la Corée du Sud, c'est qu'il a été décidé de ne pas les faire porter par une composante en particulier mais par le pôle international et ces accords vont permettre d'échanger des étudiants dans le cadre de cours dispensés en anglais dans les deux universités.

Deux accords concernent le Royaume-Uni, plus exactement l'université de Birmingham et la Royal Holloway University of London, qui remplacent les accords existant dans le cadre d'Erasmus + qu'il a fallu annuler suite au Brexit et puis d'autres accords viendront par la suite, certainement dans les mois à venir, avec d'autres universités britanniques.

Et enfin, le dernier accord à renouveler est un accord avec l'université de Leeds et concerne l'UFR Sciences de santé et le CHU de Dijon et il prévoit un échange de trois étudiants pour des stages hospitaliers pendant l'été.

Donc ces projets internationaux ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.

Mme Pucéat.- Merci Karen. Y a-t-il des questions sur ces projets internationaux ?

S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver les projets internationaux.

Je lance donc le vote dans le fil de discussion. Je vous laisse exprimer votre vote.

Madame Chopard.

Mme Chopard.- Pour.

Mme Pucéat.- M. Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Pour.

Mme Pucéat.- Alors, je n'ai que des pour dans le fil de discussion et je crois que tout le monde a exprimé son vote.

Donc merci pour cette approbation à l'unanimité.

25 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer à un point qui n'appelle pas de vote, donc pour information, sur la reconnaissance des enseignements effectués chez un partenaire Forthem.

Grégory, je te laisse la parole pour présenter ce point-là.

- Reconnaissance des enseignements effectués chez un partenaire Forthem

M. Wegmann.- Bonjour. Vous m'entendez ? Bien.

Alors j'en profite pour faire le lien avec le vote sur les accords, juste pour vous signaler que, pour information, il est indiqué quelque chose d'assez intéressant, d'assez structurant c'est la conclusion d'un accord multilatéral Erasmus + entre tous les partenaires de l'alliance Forthem. C'est quelque chose d'assez important.

Concrètement ça veut dire quoi ?

Ça veut dire qu'entre tous les partenaires de l'alliance, les sept partenaires de l'alliance, on a signé une convention Erasmus multi-discipline et donc ça veut dire que quasiment pour toutes les disciplines de l'uB, des partenaires, on peut effectuer des échanges sous couvert de l'accord Erasmus entre les différentes universités. C'est quelque chose d'assez unique, d'assez rare et donc je tenais à le signaler.

Et ça fait aussi la transition avec ce que je vais dire à présent, donc toujours dans le cadre de l'alliance Forthem et pour intensifier les échanges et je dirai les actions, pour dynamiser les actions entre les partenaires, maintenant qu'on va sortir de la période Covid.

Je souhaitais juste attirer votre attention sur une situation un peu particulière et qui va tendre à se développer, qui concerne les enseignements effectués chez un partenaire de l'alliance hors contrat Erasmus +. Ce cas de figure va se développer de plus en plus et concrètement ça concerne quoi ?

Ça concerne essentiellement les enseignements qui seront donnés à distance ou les mobilités très courtes.

Concrètement... Et ça a commencé. Par exemple, un étudiant de l'université de Bourgogne pourra suivre un module de cours en ligne sur quelques jours seulement, prodigué, par exemple, par Mayence et ce module lui donnera une validation, des crédits ECTS et en quelque sorte une compétence.

Eh bien, ce cadre-là n'est pas prévu actuellement par nos réglementations, par les accords Erasmus + et donc c'est un peu un angle mort de la coopération.

Et donc on souhaitait juste vous donner de l'information là-dessus et vous dire un peu ce qu'on envisage de faire et ce qu'on a présenté à la CFVU.

Je peux peut-être, si c'est possible, projeter les différents cadres de réflexion qu'on a initiés au moment de la CFVU. Je vais juste vous présenter les trois modalités qu'on envisageait, alors je vais peut-être mettre sur une seule page, ce sera plus simple et je vais agrandir un peu.

Donc on envisage en fait trois éléments de réflexion assez structurants par rapport à ce développement d'enseignements tous azimuts dans le cadre de Forthem.

Alors, premier point, le principe de reconnaissance automatique des crédits ECTS lorsque ceux-ci sont acquis via une formation dispensée par l'un des partenaires Forthem.

Cela, c'est quelque chose d'important. Pour ceux qui connaissent un peu le fonctionnement d'Erasmus+, sur les crédits délivrés à distance sur des formations très, très courtes, actuellement aucun contrat Erasmus+ ne permet de couvrir ces activités-là, donc nous, on propose qu'il y ait, sur cette base-là, une reconnaissance systématiquement des crédits effectués chez les partenaires.

Alors, il faut savoir, pour ceux qui connaissent un peu la technique des crédits ECTS, ça n'a pas d'impact direct sur le cursus à l'université, c'est-à-dire qu'un étudiant peut très bien suivre une licence en droit, acquérir tous les crédits

nécessaires pour l'obtention de cette licence et à côté avoir quelques modules supplémentaires et ça n'impacte aucunement son cursus principal mais, cela dit, cela peut être intéressant en termes – je dirais – de supplément au diplôme ou d'e-portfolio de compétence. Ce sont des choses qui, dans le cursus des étudiants, vont de plus en plus se développer, notamment avec les phénomènes de numérisation, de cours à distance.

La deuxième réflexion qu'on a menée lors de la CFVU et qu'on va travailler, c'est l'idée d'avoir une UE transversale sur ces enseignements Forthem qui permettrait, cette fois, d'être intégrée dans les formations des étudiants.

Or, vous savez que les crédits obtenus dans le cadre d'UE transversale peuvent être intégrés dans les cursus des étudiants avec certaines limites, c'est-à-dire une UE transversale par semestre et un maximum de 5 ECTS, de mémoire. C'est quelque chose d'impactant puisque, dans ce cadre-là, la note obtenue par l'étudiant vient impacter la moyenne générale sur le cursus principal. Donc c'est quelque chose qui va permettre de booster un petit peu les mobilités – on va dire – virtuelles dans le cadre de Forthem.

Et je dirai à plus long terme, cela c'est quelque chose qu'on souhaite inscrire dans le cadre du futur contrat de formation, les nouvelles maquettes qui viendront dans quelques années, c'est l'idée d'avoir davantage de formations qui laissent de la place, sous forme d'UE libres par exemple, à des modalités qui sont hors des cursus habituels.

Donc, ça, ce sont des choses qui doivent être discutées par les composantes et qui doivent être travaillées formation par formation au niveau des conseils de perfectionnement, au niveau des commissions pédagogiques des composantes, au niveau des jurys et ça peut se faire à différents niveaux.

Ça peut être le fait d'attribuer des crédits ECTS avec certaines limites, comme je viens de le dire pour, là, les UE transversales, ça peut être l'idée plus engageante par exemple de remplacer carrément une matière par un UE Forthem qui conviendrait bien par rapport aux caractéristiques générales de la maquette.

Donc, à plus long terme, on vise, toujours dans cette idée d'avoir une intégration de plus en plus forte dans le cadre de construire une vraie université européenne, on souhaite, pour le prochain contrat, permettre à des maquettes, à des formations d'inscrire sous forme d'UE des activités Forthem. Donc cela, pour l'instant, est au stade de la discussion mais c'est une façon de sensibiliser aussi les administrateurs aux activités Forthem, sachant que cette partie-là n'est qu'un élément parmi tant d'autres de ce qui se passe en ce moment dans Forthem.

Et je pense que vous aurez l'occasion d'être informés plus largement au fur et à mesure de toutes les activités Forthem qui vont se dérouler à la rentrée avec pas mal d'autres choses au programme.

Merci.

Mme Pucéat. - Merci Grégory.

Y a-t-il des questions ? Des réactions ? Non.

Donc, là, c'est un point, encore une fois, qui est uniquement un point d'information, il n'appelle pas de vote.

Donc, s'il n'y a pas spécifiquement de réactions ou de questions sur ce point-là, nous pouvons passer au point sur les scénarios alternatifs de différentes UFR.

Karen, je te laisse la parole.

Donc, là il faut voter ces points UFR par UFR.

- Scénarios alternatifs : INSPE

Mme Fiorentino.- Oui. Merci Emmanuelle.

Effectivement certaines composantes ont fait remonter à nouveau des scénarios alternatifs.

Tout d'abord, je commence par l'INSPE.

L'INSPE a proposé de faire passer en distanciel, alors vous avez sur le cloud un tableau qui récapitule, certaines matières de licence EFEC, L1, L2, L3, deux matières pour le M1 et M2 ESE.

Je précise que ce scénario alternatif, comme les autres, a été soumis au groupe de travail des élus de la CFVU qui a en charge depuis le début de l'année d'examiner les scénarios alternatifs. Il n'a suscité aucune question, pas de question non plus en commission de la pédagogie, pas de question non plus en CFVU.

Donc, ce tableau a été adopté avec la phrase classique qui prévoit le passage au scénario alternatif, je vous lis cette phrase : « le passage au scénario alternatif sera décidé par le directeur de la composante en accord avec les équipes pédagogiques, il en informera le président de l'université, lequel statuera en dernier ressort. ».

Ce scénario alternatif a été adopté à l'unanimité

Mme Pucéat.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce scénario alternatif concernant l'INSPE ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les scénarios alternatifs sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances au second semestre 2021 pour l'INSPE.

Et je lance le vote dans le fil de discussion.

Madame Chopard.

Mme Chopard.- Pour.

Mme Pucéat.- Merci.
Monsieur Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Pour.

Mme Pucéat.- Merci.

Je crois que tout le monde a exprimé son vote.

Donc, je n'ai que des pour aussi dans le fil de discussion.

Merci pour ce vote à l'unanimité.

25 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer à l'UFR Langues.

- Scénarios alternatifs : UFR Langues

Mme Fiorentino.- Pour l'UFR Langues, il s'agit de six tableaux prévoyant le passage au distanciel pour toutes les épreuves sauf sept : LLCE 1 allemand en

civilisation autrichienne, LLCE 3 allemand grammaire, Master 2 REVI espagnol, anglais approches théoriques, Master REVI anglais séminaire de spécialité, LEA 2 anglais/allemand–allemand compréhension/écriture écrite, LEA 3 anglais/allemand-allemand traduction en contexte professionnel, LEA 3 anglais/russe-russe traduction en contexte professionnel.

Et là, il n'y a même pas de phrase à rajouter pour le passage au scénario alternatif puisque, comme vous le pouvez le voir, la composante a pris soin de préciser en bordure du tableau cette modalité du passage au scénario alternatif. Donc, ces tableaux ont été votés tels quels à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce scénario concernant l'UFR Langues ?

S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver les scénarios alternatifs sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances pour les contrôles terminaux 2020-2021, session mai 2021 pour l'UFR Langues : allemand, anglais, espagnol, italien, LEA, langues slaves avec donc une phrase à rajouter qui est aussi que « la décision du passage au scénario alternatif sera prise par le directeur de la composante en concertation avec les équipes pédagogiques, qui en avertira le Président de l'université, lequel statuera en dernier ressort. ».

Donc, je lance le vote dans le fil de discussion et je vous laisse exprimer votre vote.

Madame Chopard.

Mme Chopard.- Pour.

Mme Pucéat.- Monsieur Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Pour.

Mme Pucéat.- Merci.

Je n'ai que des pour dans le fil de discussion. Donc merci également pour cette approbation à l'unanimité.

23 voix pour, 4 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer à l'UFR Lettres et Philosophie.

- Scénarios alternatifs : UFR Lettres et Philosophie

Mme Fiorentino.- Pour l'UFR Lettres, alors, il y a un document comportant cinq tableaux qui prévoient pour les Licences et les Masters SDL, INFOCOM, philo, le passage des contrôles terminaux en distanciel sauf pour un contrôle terminal de Master 2 Lettres Séminaire de littérature.

Et enfin pour EAD, les évaluations auront lieu, là encore, en distanciel. étant précisé que les étudiants ont 48 heures pour déposer leur copie.

Donc, ces tableaux n'ont suscité aucune remarque, aucune observation ni dans le groupe de travail, ni en commission de la pédagogie, ni en CFVU et je n'en ai pas à faire non plus.

Je précise que les tableaux contiennent la mention pour le passage aux scénarios alternatifs, la phrase classique, et ces tableaux ont été votés à l'unanimité des membres de la CFVU.

Mme Pucéat.- Merci. Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les scénarios alternatifs sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances au second semestre pour l'UFR Lettres et Philosophie avec la phrase « la décision de passage aux scénarios alternatifs sera prise par le directeur de composante, qui en avisera le Président de l'université, lequel statuera en dernier lieu sur cette décision ».

Je lance le vote dans le fil de discussion.

Madame Chopard.

Mme Chopard.- Pour.

Mme Pucéat.- Monsieur Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Pour.

Mme Pucéat.- Bien. Je n'ai encore que des pour dans le fil de discussion également.

Donc, merci pour ce vote à l'unanimité.

25 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer à l'UFR Sciences Humaines.

- Scénarios alternatifs : UFR Sciences Humaines

Mme Fiorentino.- Pour l'UFR SHS, plusieurs tableaux sont disponibles sur le cloud.

D'abord, le tableau global examens de licence qui concerne les licences des départements psychologie, sociologie, histoire, musicologie, histoire de l'art et archéologie, donc qui prévoit le passage d'examens du présentiel au distanciel pour la plupart des épreuves, avec quelques exceptions qu'on peut comprendre facilement. Par exemple, l'oral de formation musicale ou encore le maintien en présentiel du contrôle continu de piano, mais également pour le département de sociologie, le passage – c'est pour le plan 2 distanciel 100 % - le passage du contrôle terminal au contrôle continu, donc c'est la raison pour laquelle figure au bas du tableau la phrase « dans les cas où un CT est transformé en CC, l'étudiant ne validant pas l'UE a droit à une seconde chance ou une session de rattrapage, les solutions n'étant pas cumulatives. Les étudiants seront avertis *a minima* deux semaines avant toute nouvelle évaluation ».

Alors, il y a une particularité concernant ce scénario alternatif c'est qu'il a d'ores et déjà été adopté par l'UFR parce que la composante a décidé d'activer le plan 2 du tout distanciel pour la plupart des épreuves, donc inutile de prévoir le passage ultérieur au distanciel, c'est déjà fait.

Et donc la CFVU a voté à l'unanimité ce tableau pour les examens de Licence.

Et on trouve également trois tableaux concernant toujours l'UFR SHS, trois tableaux concernant les Master de l'UFR SHS qui mentionnent deux ou trois plans possibles donc hybride, distanciel, présentiel et ces tableaux prévoient donc le passage des épreuves en distanciel avec à côté la précision des modalités d'examens donc soit dossier, soit rapport écrit, soutenance, oraux, avec mentionnée en haut du tableau la phrase classique pour le passage aux scénarios alternatifs.

Ces trois tableaux ont été adoptés à l'unanimité également.

Mme Pucéat.- Merci. Y a-t-il des questions ?

S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver les scénarios alternatifs sur l'adaptation des modalités de contrôle de connaissances au second semestre pour l'UFR Sciences Humaines donc avec la phrase mentionnée par Karen « dans les cas où un CT est transformé en CC, l'étudiant ne validant pas l'UE a droit à une seconde chance ou une session de rattrapage, les solutions n'étant pas cumulatives. Les étudiants seront avertis *a minima* deux semaines avant toute nouvelle évaluation ». Et la phrase que l'on retrouve également à chaque fois « la mise en œuvre d'un scénario alternatif sera prise par le directeur de composante en concertation avec les équipes pédagogiques concernées. La décision sera communiquée au Président de l'université lequel statuera en dernier lieu ».

Je lance le vote dans le fil de discussion.

Madame Chopard.

Mme Chopard.- Pour.

Mme Pucéat.- Monsieur Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Pour.

Mme Pucéat.- Alors je n'ai encore que des pour dans le fil de discussion. Donc, merci pour ce vote à l'unanimité.

25 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer à l'UFR STAPS.

- Scénarios alternatifs : UFR STAPS

Mme Fiorentino.- Alors pour l'UFR STAPS, le scénario alternatif ne ressemble pas au précédent en fait, il ne concerne que les UE de la Licence 1 et 2, plus exactement les UE 25 et 44 Polyvalence Combat qui n'ont pas pu être évaluées en contrôle continu cette année, puisque des évaluations physiques étaient prévues, or les sports de combat sont interdits.

Donc ces évaluations physiques sont remplacées par des épreuves substituées sous forme de dossier.

Ce scénario alternatif a été adopté à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions pour l'UFR STAPS ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver le scénario alternatif sur l'adaptation des modalités d'évaluation pour la L1 et L2 au second semestre 2020-2021 pour l'UFR STAPS qui comprend donc la phrase « en raison des contraintes

sanitaires, les évaluations physiques en contrôle continu de la Polyvalence Combat des UE 25 de Licence 1^{ère} année et UE 44 de Licence 2^{ème} année, n'ont pu avoir lieu. Elles seront remplacées par des épreuves substitutives sous forme de dossier à constituer ».

Je lance le vote dans le fil de discussion.
Madame Chopard.

Mme Chopard.- Pour.

Mme Pucéat.- Monsieur Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Pour.

Mme Pucéat.- Je n'ai que des pour dans le fil de discussion.
Donc merci pour cette approbation à l'unanimité.

25 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et il nous reste l'UFR SVTE

- Scénarios alternatifs : UFR SVTE

Mme Fiorentino.- L'UFR SVTE a fait remonter des scénarios alternatifs, votés en conseil d'UFR, constitués de deux tableaux.

L'un de ces tableaux prévoit pour certaines matières le passage du contrôle terminal au contrôle continu et l'autre plus général, vous avez pu le voir en fait, précise simplement, je vous lis la phrase, « l'UFR SVTE se réserve le droit de mettre en œuvre un scénario alternatif des modalités de contrôle des connaissances pour le semestre 2 et la session de rattrapage de l'année 2020-2021. Ces modifications peuvent prendre la forme d'une neutralisation, d'épreuves à distance, d'épreuves écrites remplacées par des épreuves orales, de notes de contrôles terminaux remplacées par des notes de contrôle continu. ».

La raison de cette formule très générale, c'est que le conseil de gestion n'était pas certain que tous les collègues aient le temps de faire des remontées. Donc, j'ai proposé à Bruno Faivre, directeur de l'UFR SVTE, qui l'a accepté, de rajouter à ces scénarios alternatifs les précautions suivantes, la phrase suivante : « en cas de changement des modalités de contrôle des connaissances, un délai de quinze jours sera observé entre l'annonce de ce changement et la date de l'examen. En cas de passage du contrôle terminal au contrôle continu, l'étudiant n'ayant pas obtenu la moyenne se verra proposer soit une seconde chance, soit une seconde session, les deux solutions n'étant pas cumulatives. ». Et enfin « la mise en œuvre d'un scénario alternatif sera décidée par le directeur de composante, en accord avec les équipes pédagogiques concernées. Il communiquera cette décision au Président de l'université, lequel statuera en dernier lieu ».

Donc ces scénarios alternatifs, avec les phrases que je viens de vous lire, ont été adoptés à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

Je vous propose d'approuver les mesures proposées en cas de reconfinement en mai, juin et juillet 2021 pour l'UFR SVTE avec donc les trois éléments que vient de lire Karen, que je ne vais pas répéter parce qu'elle vient juste de les lire dans cette délibération.

Donc, je lance le vote dans le fil de discussion. Voilà.

Madame Chopard.

Mme Chopard.- Pour.

Mme Pucéat.- Monsieur Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Pour.

Mme Pucéat.- Je n'ai que des pour dans le fil de discussion.

Donc, merci pour ce vote à l'unanimité.

25 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point sur l'offre de formation de la rentrée 2021 avec la création de nouveaux parcours et diplômes.

Le premier est un Master 2 mention informatique, parcours Santé et IA dans l'UFR Sciences et Techniques.

Karen.

- Offre de formation rentrée 2021 : Création de nouveaux parcours et diplômes :

- Création d'un nouveau parcours : Master 2 mention informatique, parcours Santé et IA – UFR Sciences et Techniques

Mme Fiorentino.- Ce parcours nous a été présenté par Fabrice Meriaudeau.

L'idée de ce parcours c'est de positionner l'uB sur un créneau qui est très porteur, un créneau d'avenir qui est déjà couru, qui est l'intelligence artificielle.

Donc, ce Master 2, dont les enseignements seront réalisés intégralement en anglais, sera accessible, d'une part, aux étudiants issus d'une première année de Master à dominante informatique, électronique ou traitement du signal et des images, et d'autre part, des étudiants issus d'un parcours santé.

En effet il doit permettre de tisser un pont entre le public de santé et les spécialistes de l'intelligence artificielle (informaticiens et électroniciens).

Le semestre 1 sera consacré d'abord à un module qui permettra soit une mise à niveau en informatique pour les étudiants de santé, un crash course, soit une formation sur l'imagerie médicale pour les publics qui seraient issus d'un Master 1 informatique.

Et le second semestre sera consacré à un stage rapportant 30 crédits ECTS.

Donc l'idée à terme serait de pouvoir, ce qui nous a été présenté, ouvrir un master 1 et puis d'aller chercher un label Erasmus Mundus et éventuellement de monter de double diplôme.

Donc ce Master 2, ce parcours de Master 2 a été adopté à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci. Y a-t-il des questions ?
S'il n'y en a pas, je lance le vote dans le fil de discussion.
Lionel, si tu peux revoter juste après le lancement du vote.
Madame Deroussiaux.

Le Président.- En fait il n'avait pas voté encore.

Mme Pucéat.- Ah ! C'était pour le vote précédent. Pardon.
M. Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Oui. Pour.

Mme Pucéat.- Madame Chopard.

Mme Chopard.- Pour.

Mme Pucéat.- Merci.
Je n'ai que des pour également dans le fil de discussion.
Donc, merci pour ce vote à l'unanimité.

24 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer à la création de diplômes d'université.

Là, il y en a trois que l'on va pouvoir voter d'un seul bloc, donc je te laisse présenter les trois, Karen.

- Création de diplômes d'université (DU) :

- DU Préparation à l'agrégation externe d'économie-gestion – UFR DSEP

Mme Fiorentino.- Tout d'abord, il y a un DU de préparation à l'agrégation externe d'économie gestion qui va être porté par l'UFR DSEP.

Ce diplôme vient simplement d'un constat d'un manque de préparation à l'agrégation externe d'économie-gestion. Aujourd'hui, il existe une préparation AGOL qui prépare 480 candidats sur les 2 200 candidats chaque année. Or, dans l'académie de Dijon il y a un certain nombre d'anciens membres du jury de l'agrégation d'économie-gestion, donc l'originalité de ce DU serait d'offrir une formation qui s'appuierait à la fois sur l'expertise des enseignants de cette université qui assureraient le contenu académique et sur celle aussi d'anciens membres de jury qui seraient chargés de faire du mentorat auprès des étudiants, qui corrigeraient l'intégralité des copies d'agrégation blanche et qui prépareraient aux oraux.

Le dossier a été validé par le SEFCA. Le seuil de viabilité financière de la formation a été fixé à 38 étudiants en formation continue, ce qui est très réaliste compte tenu de l'importance du vivier que j'ai exposé et du fait qu'il existe aujourd'hui une seule préparation à l'agrégation. Cela permettrait à l'université de Bourgogne de se positionner sur un créneau donc assez libre de manière très originale.

Donc ce DU a été adopté à l'unanimité.

- DU Délégué à la protection des données – UFR DSEP

Mme Fiorentino.- Le deuxième DU, c'est un DU Délégué à la protection des données qui sera porté également par l'UFR DSEP.

C'est un DU qui vise à permettre à des professionnels d'exercer le métier de délégué à la protection des données, donc qui consiste sommairement à appliquer le RGPD, qui n'est déjà pas une mince affaire, en passant une certification.

L'examen de DPO – Délégué à la protection des données – est ouvert aux personnes pouvant justifier d'au moins deux années d'expérience professionnelle. Donc ce DU vise exclusivement un public de professionnels et pas d'étudiants.

Ce DU s'adosserait au Master de Smart City, dans lequel sont déjà dispensés des modules d'enseignement destinés à préparer à la certification de DPO.

Une séance de préparation spécifique à la certification sera également organisée avant que des représentants de l'APAVE viennent faire passer la certification aux étudiants de ce DU, l'APAVE étant un des organismes habilités par la CNIL à faire passer cette certification.

La qualité de la formation, comme le prix de la formation, rend ce DU extrêmement attractif par rapport aux autres formations qui peuvent exister à l'extérieur de l'uB et en plus – si j'ose dire – il ne coûtera rien à l'uB puisqu'il est adossé à des enseignements déjà dispensés dans le cadre du M2 Smart City qui est entièrement autofinancé.

Donc ce DU a été adopté à l'unanimité.

- DU Aide à l'Insertion Professionnelle - IAE

Mme Fiorentino.- Et enfin, a été présenté un diplôme d'université d'aide à l'insertion professionnelle qui sera porté par l'IAE.

Ce projet est assez particulier puisqu'il est lié aux circonstances en fait... Il est destiné à permettre à des étudiants diplômés de l'IAE après un Master 2 et qui auraient vu leur stage ou leur alternance gâchés par la crise sanitaire, de pouvoir faire un autre stage, notamment celles et ceux qui devaient faire un stage dans le domaine du marketing, de la communication, de l'événementiel, donc qui ont vu leur stage soit écourté, soit annulé ; domaines qui ont été fortement impactés par la situation sanitaire.

Donc dans le cadre de ce DU, l'étudiant aurait la possibilité de faire un ou plusieurs stages pour une durée maximale de 6 mois et parallèlement les étudiants recevraient des enseignements destinés à favoriser leur insertion sur le marché professionnel.

Ce DU ne coûtera rien non plus à l'université de Bourgogne puisque tous les enseignements seront mutualisés.

L'IAE prévoit un effectif de 10 étudiants maximum, en espérant, ce serait (*mot inaudible*) qu'il n'y ait pas besoin d'ouvrir parce qu'il n'y aurait pas de demandes.

Donc ce DU a été adopté à l'unanimité des membres de la CFVU.

Mme Pucéat.- Merci. Y a-t-il des questions sur ces trois DU ? Non.

Donc, dans ce cas, je vous propose d'approuver la création de diplômes d'université, DU, à la rentrée 2021.

Le DU Préparation à l'agrégation externe d'économie-gestion porté par l'UFR DSEP.

Le DU Délégué à la protection des données porté également par l'UFR DSEP.

Et le DU Aide à l'insertion professionnelle porté par l'IAE.

Donc je lance le vote dans le fil de discussion.

Madame Chopard.

Mme Chopard.- Pour.

Mme Pucéat.- Monsieur Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Pour.

Mme Pucéat.- Bien. Je n'ai que des pour dans le fil de discussion également.

Donc merci pour ce vote à l'unanimité.

24 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer à l'offre de formation pour la rentrée 2021 : la modification du dispositif AGIL pour la L1 Droit.

- Offre de formation rentrée 2021 : Modification du dispositif AGIL pour la L1 Droit

Mme Fiorentino.- Cette modification en fait vient d'un constat d'échec, qui a été fait par l'UFR DSEP du dispositif AGIL. Pour rappel, c'est un dispositif qui prévoit une L1 en 2 ans pour les étudiants acceptés OUI-SI, dans le cadre d'un OUI-SI.

Et beaucoup d'étudiants acceptés dans le cadre de ce dispositif ont fait savoir qu'ils se sentaient stigmatisés, notamment parce qu'à côté d'une partie des cours de droit, on les obligeait à suivre des modules de remédiation en langue française dont ils ne ressentaient pas la nécessité.

Donc les équipes ont travaillé et dans le nouveau dispositif qui a été soumis au vote de la CFVU et qui est soumis à votre vote, le parcours de L1 se fera en un an cette fois-ci et à l'issue du semestre 1, les étudiants qui ont été reçus OUI-SI sur Parcoursup et qui auront eu les mêmes cours que les autres, qui auraient une moyenne de semestre inférieure à 10, bénéficieront d'une aide spécialisée sous la forme de TD de méthodologie en droit constitutionnel et droit privé et de remédiation transversale, c'est-à-dire en fait du français mais appliqué au droit ; ce qui a une visée un peu plus pratique pour répondre aux critiques qui avaient été faites.

Le professeur référent AGIL en lien avec les responsables d'amphi de L1 établira, après entretien et dans la limite de la capacité d'accueil de l'UFR, la liste des étudiants concernés par ce nouveau dispositif AGIL.

Comme vous le voyez sur le document qui a été mis à disposition sur le cloud, le UE5 du semestre 2 propose aux étudiants donc un TD de 16 heures en méthodologie et droit public, un TD de 16 heures en méthodologie et droit privé et un TD de 12 heures en méthodologie français appliqué au droit. L'idée de ces modules étant de permettre aux étudiants de faire des exercices pratiques, donc

commentaires de textes, commentaires d'arrêts, cas pratique – d'ailleurs ils sont très demandeurs – pour pouvoir les aider à progresser.

L'UFR propose de consacrer à ce nouveau dispositif quatre groupes de 20 étudiants, ce qui en fait revient à doubler le nombre de places accordées dans l'ancien système AGIL.

La sélection des bénéficiaires de ce nouveau système devra se faire rapidement, donc à l'issue des résultats du premier semestre, entre les délibérations et la reprise des TD.

S'il y avait des places laissées libres dans ce dispositif, elles pourront aussi être proposées à des étudiants qui n'ont pas été reçus en OUI-SI et dont la moyenne en fait oscillerait entre 7 et 9, puisque l'expérience montre que ce sont ces étudiants qui profiteraient le mieux de cette aide supplémentaire.

Le coût de ce dispositif est relativement modeste dans la mesure où cette année, donc si on ajoute le coût en heure des deux groupes AGIL et les 60 heures de la L1' prime, la seconde année de L1, on arrive à un coût de 328 heures TD.

Dans le nouveau système proposé, une seule année de L1 avec des TD supplémentaires au semestre 2, on est à 352 heures pour les quatre groupes. Ce qui représente une différence de 24 heures TD qui seront financées – le comité de pilotage a été consulté – par la dotation AGIL que l'on reçoit du ministère et qui est fléchée sur ce dispositif.

Ce dispositif s'accompagnera d'un nouveau message sur Parcoursup pour informer les étudiants.

Donc, je vous lis le message « Droit : le dispositif AGIL. Une chance supplémentaire pour la réussite en licence. Si vous avez reçu une réponse OUI-SI sur Parcoursup, nous vous proposons d'entrer dans le dispositif AGIL. Ce dispositif est réservé aux étudiants très sérieux qui ont rencontré des difficultés dans le secondaire mais qui ont toutes leurs chances de réussir en licence. À l'issue du semestre 1, les étudiants ayant reçu OUI-SI sur Parcoursup et ayant obtenu une moyenne inférieure à l'issue du semestre 1 bénéficieront d'une aide personnelle composée de travaux dirigés de méthodologie supplémentaire dans les disciplines principales, d'un professeur référent qui vous recevra individuellement pour vous conseiller, d'un module de remédiation en droit français appliqué au droit et de parrains/marraines, des étudiants de L3, pour vous apporter un soutien. ».

Donc ce nouveau dispositif AGIL pour la L1 Droit a été adopté à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci. Y a-t-il des questions sur l'évolution de ce dispositif ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les modifications apportées au dispositif AGIL pour la L1 Droit à la rentrée 2021 et je lance le vote dans le fil de discussion.

Madame Chopard.

Mme Chopard.- Pour.

Mme Pucéat.- Merci. Monsieur Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Pour.

Mme Pucéat.- Il me manque juste – je crois – le vote de Lionel Crognier. Voilà. Parfait.

Et je crois que je n'ai pas voté.

Merci. Je n'ai que des pour dans le fil de discussion.
Merci pour ce vote à l'unanimité.

24 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer à la modification des fiches filières pour l'offre de formation, rentrée 2021 toujours.

- Offre de formation rentrée 2021 : Modification des fiches filières

Mme Fiorentino.- Bien. Donc ces modifications concernent les UFR Langues et communication, Lettres, Sciences et Techniques, l'IAE, DSEP, l'INSPE, l'UFR SVTE et l'IUT du Creusot.

Donc, vous le voyez, le fichier est assez volumineux. Il représente plus de 100 pages avec un fichier additif donc je ne vais peut-être pas le détailler.

Il s'agit pour l'essentiel de transformations de contrôles continus en contrôles terminaux, de modifications qui sont induites pour le passage à l'alternance, comme ça était déjà précédemment, de modifications d'heures entre les UE mais à coût constant pour la formation ou bien de création d'une semaine de remise à niveau pour un M1 financé sur les fonds ISITE, de rééquilibrage des heures entre un M1 et un M2 ou de rééquilibrage de crédits au sein d'une UE.

Ces modifications ont fait l'objet de questions que j'ai posées à des directeurs de composantes et elles n'appellent pas d'observations particulières, donc ces modifications de fiches filières ont été adoptées à l'unanimité par les membres de la CFVU.

Mme Pucéat.- Merci. Y a-t-il des questions sur ces fiches filières, même si elles sont... Il y a plus de 100 pages de dossier ? Non.

Dans ce cas-là, je vous propose d'approuver les demandes de modifications des fiches filières transmises par les composantes pour la rentrée 2021 et je lance le vote dans le fil de discussion.

Madame Chopard.

Mme Chopard.- Pour.

Mme Pucéat.- Merci. Monsieur Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Pour.

Mme Pucéat.- Bien. Je n'ai à nouveau que des pour dans le fil de discussion.

Donc, merci pour ce vote à l'unanimité.

24 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au dernier point concernant la CFVU qui est le calendrier pour l'année universitaire 2021-2022.

5. Calendrier pour l'année universitaire 2021-2022 : fixation des bornes, des périodes de suspension des cours et des inscriptions

Mme Fiorentino.- Ce calendrier concerne la fixation des bornes, des périodes de suspension des cours et des inscriptions.

L'année commencera, comme vous le voyez, le 1^{er} septembre 2021 pour toutes les licences, master, DUT, diplôme d'ingénieur sauf formation spécifique et elle s'achèvera soit le 31 août 2022, soit le 31 octobre 2022.

Vous trouvez également les périodes de suspension de cours qui ont fait l'objet d'une concertation avec l'université de Franche-Comté pour les vacances d'hiver, donc qui commenceront le 19 février 2022 et qui s'achèveront le 28 février 2022.

Et vous trouverez également les dates d'inscription, de réinscription, d'inscription tardive, de réorientation après le début du premier semestre, d'exonération de droits d'inscription à titre exceptionnel quand il n'y a aucun paiement par l'étudiant et à titre rétroactif quand il y a un paiement de droits d'inscription qui peuvent être remboursés à l'étudiant, puisqu'il y a une commission qui se réunit à cet effet.

Donc, ce calendrier pour l'année universitaire 2021-2022 a été adopté à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Très bien. Y a-t-il des questions sur ce calendrier ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver le calendrier pour l'année universitaire 2021-2022 donc fixations des bornes, des périodes de suspension des cours et des inscriptions.

Donc, je lance le vote dans le fil de discussion.

Madame Chopard.

Mme Chopard.- Pour.

Mme Pucéat.- Monsieur Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Pour.

Mme Pucéat.- Merci.

Bien. Je n'ai que des pour également dans le fil de discussion.

Donc merci pour cette approbation à l'unanimité.

23 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons maintenant passer donc au point 6 de l'ordre du jour qui concerne les travaux de la commission de la recherche du 4 mai 2021 avec un premier point sur la campagne BQR 2021, en particulier les allocations postdoctorales.

Pascal, je te laisse la parole pour présenter.

VI) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 4 mai 2021

1. Campagne BQR 2021 (Programme 2 – Allocations postdoctorales)

M. Neige.- Oui. Bonjour à tous et à toutes.

Je vais vous présenter ce point sur la commission de la recherche et donc le premier, comme l'a rappelé Emmanuelle Pucéat, qui concerne les allocations post-doc.

Donc l'université de Bourgogne offre deux positions de post-doctorat pour un an et comme les années précédentes, elle confie l'analyse des dossiers et la construction d'un premier classement et d'un pré-arbitrage au collège doctoral UBFC, étant entendu que les allocations postdoctorales reviennent à un laboratoire (*mot inaudible*) par l'université de Bourgogne.

Donc, les collègues du collège doctoral se sont réunis, ils ont analysé les demandes sur la base de plusieurs critères dont la qualité scientifique du projet, la faisabilité de ce projet sur 12 mois, la qualité du candidat s'il est proposé, s'il n'y a pas de candidat, il n'y a pas de point négatif dans l'analyse, l'existant scientifique de l'équipe d'accueil, donc la qualité scientifique – on pourrait dire – et puis l'historique de bénéfices d'un emploi post-doc au regard des différents laboratoires pour essayer de faire tourner un petit peu ces allocations postdoctorales.

Cette année, ils nous font une proposition qui a donc été soumise à la commission de la recherche, qui a reçu un avis positif et qui vous est soumise aujourd'hui.

La proposition qui est faite par ce collège doctoral c'est de mettre en position 1 un post-doc demandé par un collègue de l'IMB – l'institut de mathématiques de Bourgogne – Monsieur José-Luis Jaramillo, en 1 donc, donc c'est l'école doctorale Carnot Pasteur. Et en 2, un projet déposé par Vincent Vajnovszki au titre du LIB, donc le laboratoire d'informatique de Bourgogne, pour l'école doctorale SPIM.

Le classement qu'ils nous proposent comporte également des listes d'attente, si jamais ces deux premiers collègues n'arrivaient pas à recruter un post-doc dans les temps et afin de ne pas perdre la subvention, on passerait aux collègues classés en liste d'attente dans l'ordre numéroté que vous avez dû recevoir par voie électronique.

Voilà. Donc la commission recherche a donné un avis favorable – il me semble – à l'unanimité sur cette proposition de classement.

Mme Pucéat.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette proposition de classement ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver l'attribution dans le cadre de la campagne BQR 2021 de deux allocations aux deux laboratoires classés 1 et 2 ainsi que la liste complémentaire en cas de désistement, telle que présentée dans le tableau annexe.

Et je lance le vote dans le fil de discussion.

Madame Chopard.

Mme Chopard.- Pour.

Mme Pucéat.- Monsieur Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Pour.

Mme Pucéat.- Je crois que tout le monde a voté.
Je n'ai que des pour dans le fil de discussion.
Donc, merci pour cette approbation à l'unanimité.

23 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point sur l'attribution des subventions.

2. Attribution des subventions

M. Neige.- Merci.

Donc effectivement deuxième point pour des demandes de subventions auprès du conseil régional de Bourgogne Franche Comté.

Donc, il s'agit de deux demandes au fil de l'eau, pour des programmes au fil de l'eau, c'est-à-dire qu'il n'y a pas nécessité de produire un classement à l'échelle de l'établissement et on peut faire les demandes au fur et à mesure de leur arrivée dans l'établissement, auprès du conseil régional.

La première concerne une demande d'aide pour le montage d'un colloque. C'est un colloque qui s'appelle « Tandems », qui est organisé par le laboratoire LIR3S et le porteur de cette demande est Jean-Louis Tornatore.

La demande à la Région est de 4 500 euros pour un coût total de 12 000 euros avec un détail : 5 500 euros d'autofinancement et 2 000 euros d'autres types de ressources financières.

La deuxième demande concerne une opération de CSTI, donc culture scientifique, portée par la mission culture scientifique de l'université de Bourgogne, plus précisément par Marie-Laure Baudement, sa directrice. Le titre est « Prototypes », c'est la poursuite d'un projet d'identification de prototypes techniques construits dans notre université. La demande, ici, à la Région est de 26 900 euros.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions sur ce point-là ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les demandes de subventions déposées auprès de la région Bourgogne Franche-Comté.

Je lance le vote dans le fil de discussion.

Madame Chopard.

Mme Chopard.- Bien évidemment, pour.

Mme Pucéat.- Monsieur Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Pour.

Mme Pucéat.- Merci.

Voilà. Je n'ai aussi que des pour dans le fil de discussion.

Donc merci pour cette approbation à l'unanimité.

23 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point B donc points adoptés sans débat, néanmoins qui restent ouverts aux questions, si jamais vous en avez.

On est exactement à l'heure.

On a une minute d'avance même sur l'horaire.

Avec le premier point qui concerne les questions financières, des demandes d'admission en non-valeur et demandes de remises gracieuses.

Je vais peut-être laisser juste une minute ou deux à Madame Lecullier pour présenter très brièvement ces demandes-là.

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

VII) Questions financières

- Demandes d'admission en non-valeur et demandes de remises gracieuses

Mme Lecullier.- Oui. Bonjour à tous.

Donc, je présente aujourd'hui 15 dossiers de non-valeur et demandes de remises gracieuses.

Vous avez deux tableaux. Le premier concerne des trop-perçus de salaire et le deuxième concerne des droits d'inscriptions. Donc le premier tableau pour un montant total de 12 516,13 euros et le second pour 3 724 euros, donc soit un total de 16 240,13 euros.

Donc, j'ai trois demandes de remises gracieuses concernant des droits d'inscription, deux parce que c'était pour raison de santé et des étudiants qui ont fait des renoncations mais après le délai requis. Il y a un délai pour renoncer à la formation, donc là le délai était dépassé et pour raison de santé, il y a une demande de remise.

Et un autre dossier pour une université étrangère qui concerne 16 étudiants qui sont arrivés en janvier 2020 et qui sont repartis à cause de la pandémie dès le mois de mars, le 20 mars, donc ils n'ont pas pu suivre les cours qui étaient prévus.

Donc, là, ce sont trois dossiers de remises pour les droits d'inscription.

Et ensuite, donc pour les dossiers de remises sur les trop-perçus, j'ai un dossier de remise gracieuse pour 2 345 euros. C'est un dossier qui concerne une personne qui est au RSA, un dossier présenté par une assistante sociale du conseil départemental.

Et ensuite, j'ai plusieurs dossiers de non-valeur, là ce sont des dossiers pour lesquels on a mené toutes les diligences possibles et les recherches mais qui n'ont pas abouti.

Voilà donc au total en remise gracieuse, j'ai 6 069 euros et en non-valeur 10 171,13 euros.

Je vous remercie.

Mme Pucéat.- Merci.

Donc, ici, cela n'appelle... À moins que vous n'ayez des questions, je vous propose d'approuver les admissions en non-valeur pour un montant de 10 171,13 euros et les remises gracieuses pour un montant de 6 069 euros.

Je vais lancer le vote. Voilà, le vote est lancé dans le fil de discussion.
Madame Chopard.

Mme Chopard.- Pour. Mais j'ai trouvé pourquoi, à la fin de cette séance.
Avec Google Chrome, ça marche.

Mme Pucéat.- D'accord.

Mme Chopard.- Donc, la prochaine fois, je serai au point.

Mme Pucéat.- Très bien. Merci.
Monsieur Deroussiaux.

Le Président.- Tania Carnet demande la parole.

M. Deroussiaux.- Je vais tester Google Chrome alors.

Mme Pucéat.- Et votre vote.

M. Deroussiaux.- Pour. Pardon.

Mme Pucéat.- D'accord. Merci.
Tania Carnet, vous vouliez prendre la parole.

Mme Carnet.- Oui. Je voulais prendre la parole, Emmanuelle, parce que lors du dernier vote, qui concernait les modifications de maquettes, Karen Fiorentino a uniquement dit que ça concernait des modifications de maquettes pour les UFR, elle a fait toute une liste des UFR et elle n'a pas parlé de STAPS.

On est bien d'accord ? Il y a bien l'UFR STAPS dans les demandes de modification de maquettes ?

Mme Pucéat.- Alors, est-ce que vous parlez du point sur les modifications des fiches filières ou le point sur les scénarios alternatifs ?

Mme Carnet.- Non. Non. Non. Sur les fiches filières.

Mme Pucéat.- Alors si. Ça doit être inclus dans le... Elle n'a pas détaillé spécifiquement toutes les fiches filières...

Mme Carnet.- Oui.

Mme Pucéat.- Parce qu'il y en a vraiment beaucoup, mais en revanche STAPS est bien dans le...

Mme Carnet.- Est bien dedans ? Bon. D'accord. OK. C'est bon. Merci.

Mme Pucéat.- Je n'ai que des pour sur ces admissions en non-valeur.
Je vous remercie pour cette approbation à l'unanimité.

23 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point sur les tarifs, subventions et dons.

VIII) Tarifs, subventions et dons – Catalogue des ouvrages des EUD – Sorties d’inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l’université de Bourgogne

Mme Pucéat.- Donc, de la même manière, à moins que vous n’ayez des questions dessus, je vous propose d’approuver les tarifs, subventions et dons, le catalogue des ouvrages des EUD, les sorties d’inventaire, les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l’université de Bourgogne.

Et je vais lancer le vote dans le fil de discussion.

Madame Chopard.

Le Président.- Je crois qu’elle est partie.

Mme Pucéat.- Ah ! Monsieur Deroussiaux.

M. Deroussiaux.- Pour.

Mme Pucéat.- Merci.

Je n’ai que des pour dans le fil de discussion.

Merci pour cette approbation à l’unanimité.

22 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Et le dernier point concerne le compte-rendu des conventions hors subvention.

IX) Compte-rendu des conventions hors subvention

Mme Pucéat.- Donc, il s’agit ici uniquement de prendre acte, c’est un point qui n’appelle pas au vote.

Le conseil d’administration prend acte

Mme Pucéat.- Et il nous reste ensuite les questions diverses.

Point C : Questions diverses

X) Questions diverses

Le Président.- Bien, merci beaucoup Emmanuelle pour avoir été aussi précise qu’un chef de gare dans la maîtrise de l’horaire, tel Chronos en fait.

Donc toujours un travail remarquable.

Y a-t-il des questions diverses ? À ce moment, aucune ne m'est parvenue.

S'il n'y a pas de question diverse, vous savez pertinemment bien que de toute façon on est toujours à l'écoute. Il y a des choses qui se font, des décisions qui se prennent, mais on est toujours à l'écoute et toujours prêts à échanger avec vous sur tous les dossiers. Pas qu'avec vous, en tant qu'administrateurs bien sûr, on a une relation – on va dire – au moins régulière, privilégiée, mais également avec les autres personnels, étudiants de l'université de Bourgogne. Voilà.

Merci beaucoup pour votre présence et pour les échanges qui ont été de qualité.

Je vous souhaite une excellente semaine et puis une bonne continuation pour cette période d'examens et de préparation, déjà, non pas de la sortie mais de la prochaine rentrée avec toujours cette question de la situation sanitaire qui rend les choses meubles, mobiles, changeantes, mouvantes. Voilà.

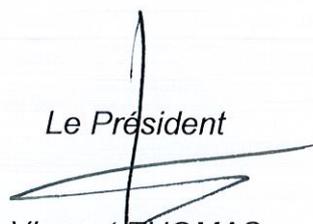
Merci beaucoup. Bonne journée et à bientôt.

À bientôt. Au revoir.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h)

Le Président



Vincent THOMAS